Stratège | SANTÉ & SÉCURITÉ DE L'IMMOBILIER

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

A INFORMATIONS GENERALES

A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : **Maison individuelle**
Cat. du bâtiment : **Habitation (Maisons individuelles)**
Nombre de Locaux : **7**
Etage :
Numéro de Lot :
Référence Cadastrale : **CL - 51 et 245**
Date du Permis de Construire : **1960**
Adresse : **7 avenue Bellevue**
06400 CANNES

Propriété de: AVOVENTES
Chez Maître CARDON - Mandataire judiciaire
15 Impasse de l'Horloge
06110 LE CANNET

A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : AVOVENTES
Adresse : **Chez Maître CARDON - Mandataire judiciaire 15 Impasse de l'Horloge**
06110 LE CANNET
Qualité :

Documents fournis : **Néant**
Moyens mis à disposition : **Néant**

A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N° : 30896 AVOVENTES **A**
Le repérage a été réalisé le : 15/12/2025
Par : AVOVENTES AVOVENTES
N° certificat de qualification : **B2C 1134**
Date d'obtention : **08/03/2023**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
B2C
16 rue Eugène Delacroix
67200 STRASBOURG

Date de commande : 12/12/2025

Date d'émission du rapport : **23/12/2025**
Accompagnateur : **Le propriétaire**
Laboratoire d'Analyses : **Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud**
Adresse laboratoire : **75C Avenue de Pascalet 30310 Vergèze**
Numéro d'accréditation : **1-5922**
Organisme d'assurance professionnelle : **AXA FRANCE IARD**
Adresse assurance : **313, Terrasses de l'arche 92727 NANTERRE CEDEX**
N° de contrat d'assurance **10147785804**
Date de validité : **01/01/2026**

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR



Date d'établissement du rapport :
Fait à **CANNES** le **23/12/2025**
Nom du diagnostiqueur : AVOVENTES AVOVENTES

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

www.stratege.com
1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES 1
DESIGNATION DU BATIMENT 1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE 1
EXECUTION DE LA MISSION 1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR 1
SOMMAIRE 2
CONCLUSION(S) 4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION 5
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION 5
PROGRAMME DE REPERAGE 6
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20) 6
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21) 6
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE 7
RAPPORTS PRECEDENTS 7
..... 7
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE 7
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION 8
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE 9
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR 15
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE 15
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS. 16
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE) 16
COMMENTAIRES 16
ELEMENTS D'INFORMATION 17
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION 18
ANNEXE 2 – CROQUIS 21
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES ..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ANNEXE 4 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS 28
ANNEXE 5 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ 33

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

ATTESTATION(S) 35

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante
il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante sur décision de l'opérateur ou/et après analyse

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Méthode	Etat de dégradation	Photo
29	Toiture dépendance		Plaques ondulées	Plafond	Amiante ciment - Non peint	B	Résultat d'analyse	Matériaux non dégradé	
30	Combles ou greniers non aménagés n°1	1er	Conduit n°1	Toutes zones	Amiante ciment - Non peint	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
			Conduit n°2	Toutes zones	Amiante ciment - Non peint	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
31	Combles ou greniers non aménagés n°2	1er	Conduits	Sol	Amiante ciment - Non peint	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

➔ **Recommandation(s) au propriétaire**

EP - Evaluation périodique

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit
29	Toiture dépendance		Plaques ondulées	Plafond	Amiante ciment - Non peint
30	Combles ou greniers non aménagés n°1	1er	Conduit n°1	Toutes zones	Amiante ciment - Non peint
			Conduit n°2	Toutes zones	Amiante ciment - Non peint
31	Combles ou greniers non aménagés n°2	1er	Conduits	Sol	Amiante ciment - Non peint

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste
30	Combles ou greniers non aménagés n°1	1er	Plaques ondulées	Plafond	Plaque fibrociment - Non peint	B
31	Combles ou greniers non aménagés n°2	1er	Plaques ondulées	Plafond	Plaque fibrociment - Non peint	B

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

AVOVENTES.FR-AVOVENTES-AVOVENTES.FR

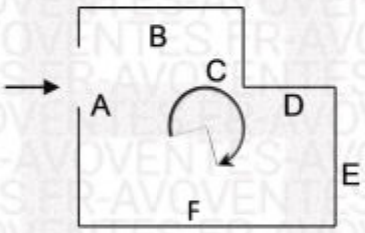
F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 15/12/2025

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.
Conditions spécifiques du repérage :
Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.
En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.
Procédures de prélèvement :
Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.
Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.
L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.
Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 - Août 2017 :

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

www.stratege.com
1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Entrée	RDC	OUI	
2	Dégagement n°1	RDC	OUI	
3	Salle de bains n°1	RDC	OUI	
4	Wc n°1	RDC	OUI	
5	Chambre n°1	RDC	OUI	
6	Couloir n°1	RDC	OUI	
7	Buanderie	RDC	OUI	
8	Dressing n°1	RDC	OUI	
9	Salle de bains n°2	RDC	OUI	
10	Salle d'eau, wc n°1	RDC	OUI	
11	Chambre n°2	RDC	OUI	
12	Couloir n°2	RDC	OUI	
13	Abri voiture	RDC	OUI	
14	Palier	RDJ	OUI	
15	Salle à manger	RDJ	OUI	
16	Cave a vin	RDJ	OUI	
17	Dégagement n°2	RDJ	OUI	
18	Salle d'eau	RDJ	OUI	
19	Wc n°2	RDJ	OUI	
20	Chambre n°3	RDJ	OUI	
21	Séjour	RDJ	OUI	
22	Cuisine	RDJ	OUI	
23	Cellier	RDJ	OUI	
24	Chambre n°4	1er	OUI	
25	Salle de bains, wc	1er	OUI	
26	Séjour, Cuisine dépendance		OUI	
27	Salle d'eau, wc n°2 dépendance		OUI	
28	Chambre dépendance		OUI	
29	Toiture dépendance		OUI	
30	Combles ou greniers non aménagés n°1	1er	OUI	
31	Combles ou greniers non aménagés n°2	1er	OUI	
32	Dressing n°2	RDC	OUI	
33	Salle de bains n°3	RDC	OUI	
34	Salle d'eau, wc n°3	RDC	OUI	
35	Chambre n°5	RDC	OUI	
36	Sous-sol avec local piscine		OUI	

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Entrée	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Marbre - Non peint
			Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte d'entrée - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte d'entrée - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Plinthes	Sol	Bois - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Garde-corps n°1	B	Métal - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Garde-corps n°2	B	Métal - Peinture
			Fenêtre n°3 - Dormant	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Garde-corps n°3	B	Métal - Peinture
			Fenêtre n°4 - Dormant	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°4 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°4 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Garde-corps n°4	B	Métal - Peinture
			Fenêtre n°5 - Dormant	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°5 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°5 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Garde-corps n°5	B	Métal - Peinture
			Escalier - Ensemble des contre-marches	C	Marbre - Non peint
			Escalier - Ensemble des marches	C	Marbre - Non peint
			Escalier - Main-courante	C	Métal - Peinture
2	Dégagement n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Marbre - Non peint
			Plinthes	Sol	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant	D	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant extérieur	D	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
			Fenêtre - Volets	D	Bois - Peinture
3	Salle de bains n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Marbre - Non peint
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Plinthes	Sol	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant	D	Bois - Peinture

Amiante

www.stratege.com
1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Fenêtre - Ouvrant extérieur	D	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
			Fenêtre - Volets	D	Bois - Peinture
4	Wc n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Marbre - Non peint
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Plinthes	Sol	Bois - Peinture
5	Chambre n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Marbre - Non peint
			Plinthes	Sol	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant	B	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre - Volets	B	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Aluminium - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Aluminium - Peinture
			Porte-fenêtre - Embrasure	C	Aluminium - Peinture
			Porte-fenêtre - Volets	C	Bois - Peinture
6	Couloir n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Marbre - Non peint
			Plinthes	Sol	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	C	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Embrasure	D	Bois - Peinture
7	Buanderie	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Marbre - Non peint
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Bois - Peinture
8	Dressing n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Marbre - Non peint
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Plinthes	Sol	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	C	Bois - Peinture
9	Salle de bains n°2	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Marbre - Non peint
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Plinthes	Sol	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant	C	Aluminium - Non peint
			Fenêtre - Ouvrant extérieur	C	Aluminium - Non peint

Amiante

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Fenêtre - Ouvrant intérieur	C	Aluminium - Non peint
10	Salle d'eau, wc n°1	RDC	Mur	A, C, D	Plâtre - Carrelage
			Mur	B	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Marbre - Non peint
			Fenêtre - Dormant	B	Aluminium - Non peint
			Fenêtre - Ouvrant extérieur	B	Aluminium - Non peint
			Fenêtre - Ouvrant intérieur	B	Aluminium - Non peint
11	Chambre n°2	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Marbre - Non peint
			Plinthes	Sol	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Aluminium - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Aluminium - Peinture
			Porte-fenêtre - Embrasure	C	Aluminium - Peinture
			Porte-fenêtre - Volets	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Dormant	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Volets	C	Bois - Peinture
12	Couloir n°2	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Marbre - Non peint
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant	B	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre - Volets	B	Bois - Peinture
13	Abri voiture	RDC	Mur	A, B, C, D	Béton - Enduit
			Plafond	Plafond	Béton - Enduit
			Plancher	Sol	Béton - Peinture
14	Palier	RDJ	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Marbre - Non peint
			Plinthes	Sol	Bois - Peinture
15	Salle à manger	RDJ	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Marbre - Non peint
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	D	Bois - Peinture
			Plinthes	Sol	Bois - Peinture
16	Cave a vin	RDJ	Mur	A, B, C, D	Pierre - Non peint
			Plafond	Plafond	Béton - Non peint
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte - Dormant et ouvrant	A	Bois - Peinture

Amiante

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			intérieurs		
			Porte - Embrasure	A	Bois - Peinture
17	Dégagement n°2	RDJ	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Marbre - Non peint
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Embrasure	C	Bois - Peinture
			Plinthes	Sol	Bois - Peinture
18	Salle d'eau	RDJ	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Marbre - Non peint
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	C	Bois - Peinture
19	Wc n°2	RDJ	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Marbre - Non peint
			Plinthes	Sol	Bois - Peinture
20	Chambre n°3	RDJ	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Embrasure	C	Bois - Peinture
			Plinthes	Sol	Bois - Peinture
21	Séjour	RDJ	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Marbre - Non peint
			Fenêtre - Dormant	B	Aluminium - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant extérieur	B	Aluminium - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant intérieur	B	Aluminium - Peinture
			Fenêtre - Volets	B	Aluminium - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Aluminium - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Aluminium - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Embrasure	C	Aluminium - Peinture
			Porte-fenêtre n°1 - Volets	C	Aluminium - Peinture
			Porte-fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Aluminium - Peinture
			Porte-fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Aluminium - Peinture
			Porte-fenêtre n°2 - Embrasure	C	Aluminium - Peinture
			Porte-fenêtre n°2 - Volets	C	Aluminium - Peinture

Amiante

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Plinthes	Sol	Bois - Peinture
22	Cuisine	RDJ	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Marbre - Non peint
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	B	Aluminium - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Aluminium - Peinture
			Porte-fenêtre - Embrasure	B	Aluminium - Peinture
			Porte-fenêtre - Volets	B	Aluminium - Peinture
			Fenêtre - Dormant	C	Aluminium - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant extérieur	C	Aluminium - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant intérieur	C	Aluminium - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	D	Bois - Peinture
23	Cellier	RDJ	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Marbre - Non peint
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Plinthes	Sol	Bois - Peinture
24	Chambre n°4	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte d'entrée - Dormant et ouvrant extérieurs	A	Bois - Vernis
			Porte d'entrée - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Vernis
			Porte d'entrée - Embrasure	A	Bois - Vernis
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Dormant	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Poutres	Plafond	Bois - Peinture
			Fenêtre n°4 - Dormant	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°4 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°4 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°5 - Dormant	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°5 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°5 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
25	Salle de bains, wc	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant	C	Aluminium - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant extérieur	C	Aluminium - Peinture
			Fenêtre - Ouvrant intérieur	C	Aluminium - Peinture

Amiante

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
26	Séjour, Cuisine dépendance		Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Volets	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Dormant	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	A	Bois - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant	C	Aluminium - Non peint
			Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieur	C	Aluminium - Non peint
			Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieur	C	Aluminium - Non peint
			Plinthes	Sol	Plâtre - Carrelage
			Poutres	Plafond	Bois - Peinture
			Marches	D	Béton - Carrelage
27	Salle d'eau, wc n°2 dépendance		Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Plinthes	Sol	Plâtre - Carrelage
			Poutres	Plafond	Bois - Peinture
28	Chambre dépendance		Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Fenêtre n°1 - Dormant	C	Aluminium - Non peint
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	C	Aluminium - Non peint
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	C	Aluminium - Non peint
			Fenêtre n°1 - Volets	C	Aluminium - Non peint
			Fenêtre n°2 - Dormant	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieur	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
			Plinthes	Sol	Plâtre - Carrelage
30	Combles ou greniers non aménagés n°1	1er	Mur	A, B, C, D	Béton - Non peint
			Plancher	Sol	Béton - Non peint
31	Combles ou greniers non aménagés n°2	1er	Mur	A, B, C, D	Béton - Non peint
			Plancher	Sol	Béton - Non peint
32	Dressing n°2	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Marbre - Non peint
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	C	Bois - Peinture
			Plinthes	Sol	Bois - Peinture
33	Salle de bains n°3	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture

Amiante

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	D	Bois - Peinture
34	Salle d'eau, wc n°3	RDC	Mur	A, B, D	Plâtre - Peinture
			Mur	C	Plâtre - Carrelage
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Bois - Peinture
35	Chambre n°5	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Marbre - Non peint
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte - Embrasure	A	Bois - Peinture
			Plinthes	Sol	Bois - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Aluminium - Peinture
			Porte-fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Aluminium - Peinture
			Porte-fenêtre - Embrasure	C	Aluminium - Peinture
			Porte-fenêtre - Volets	C	Bois - Peinture
36	Sous-sol avec local piscine		Mur	A, B, C, D	Béton - Non peint
			Plafond	Plafond	Béton - Non peint
			Plancher	Sol	Béton - Non peint

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Présence	Critère de décision	Etat de dégradation	Obligation / Préconisation
30	Combles ou greniers non aménagés n°1	1er	Conduit n°1	Toutes zones	Amiante ciment - Non peint	B	A	Jugement personnel	MND	EP
			Conduit n°2	Toutes zones	Amiante ciment - Non peint	B	A	Jugement personnel	MND	EP
31	Combles ou greniers non aménagés n°2	1er	Conduits	Sol	Amiante ciment - Non peint	B	A	Jugement personnel	MND	EP

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

N° Local	Local / partie d'immeuble	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Référence prélèvement	Présence	Etat de dégradation	Obligation / Préconisation
29	Toiture dépendance	Plaques ondulées	Plafond	Amiante ciment - Non peint	B	P002	A	MND	EP

Amiante

www.stratege.com
1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Référence prélèvement	Critère de décision
30	Combles ou greniers non aménagés n°1	1er	Plaques ondulées	Plafond	Plaque fibrociment - Non peint	B	P001	Résultat d'analyse
31	Combles ou greniers non aménagés n°2	1er	Plaques ondulées	Plafond	Plaque fibrociment - Non peint	B		Résultat d'analyse

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE

Présence	**A** : Amiante	**N** : Non Amianté	**a?** : Probabilité de présence d'Amiante	
Etat de dégradation des Matériaux	**F, C, FP**	**BE** : Bon état	**DL** : Dégradations locales	**ME** : Mauvais état
	Autres matériaux	**MND** : Matériau(x) non dégradé(s)	**MD** : Matériau(x) dégradé(s)	
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	**1** Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation			
	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement			
	3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement			
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	**EP** Evaluation périodique			
	AC1 Action corrective de premier niveau			
	AC2 Action corrective de second niveau			

COMMENTAIRES

Néant

« Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).
L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

www.stratege.com
1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

ELEMENT : Conduit n°1

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
AVOVENTES	30896 AVOVENTES	1er - Combles ou greniers non aménagés n°1
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Amiante ciment - Non peint		AVOVENTES AVOVENTES

Localisation

Conduit n°1 - Toutes zones

Résultat amiante

Présence d'amiante ()

Résultat de la grille d'évaluation

Evaluation périodique

ELEMENT : Conduit n°2

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
AVOVENTES	30896 AVOVENTES	1er - Combles ou greniers non aménagés n°1
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Amiante ciment - Non peint		AVOVENTES AVOVENTES

Localisation

Conduit n°2 - Toutes zones

Résultat amiante

Présence d'amiante ()

Résultat de la grille d'évaluation

Evaluation périodique

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

ELEMENT : Conduits

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
AVOVENTES	30896 AVOVENTES	1er - Combles ou greniers non aménagés n°2
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Amiante ciment - Non peint		AVOVENTES AVOVENTES

Localisation

Conduits - Sol

Résultat amiante

Présence d'amiante ()

Résultat de la grille d'évaluation

Evaluation périodique

PRELEVEMENT : P001

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
AVOVENTES	30896 AVOVENTES	1er - Combles ou greniers non aménagés n°1
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Plaque fibrociment - Non peint	15/12/2025	AVOVENTES AVOVENTES

Localisation

Plaques ondulées - Plafond

Résultat amiante

absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet	Support	Taille
Plaque fibrociment / Non peint		0 cm

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

PRELEVEMENT : P002

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
AVOVENTES	30896 AVOVENTES	Toiture dépendance
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Amiante ciment - Non peint	15/12/2025	AVOVENTES

Localisation

Plaques ondulées - Plafond

Résultat amiante

Présence d'amiante

Résultat de la grille d'évaluation

Evaluation périodique

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

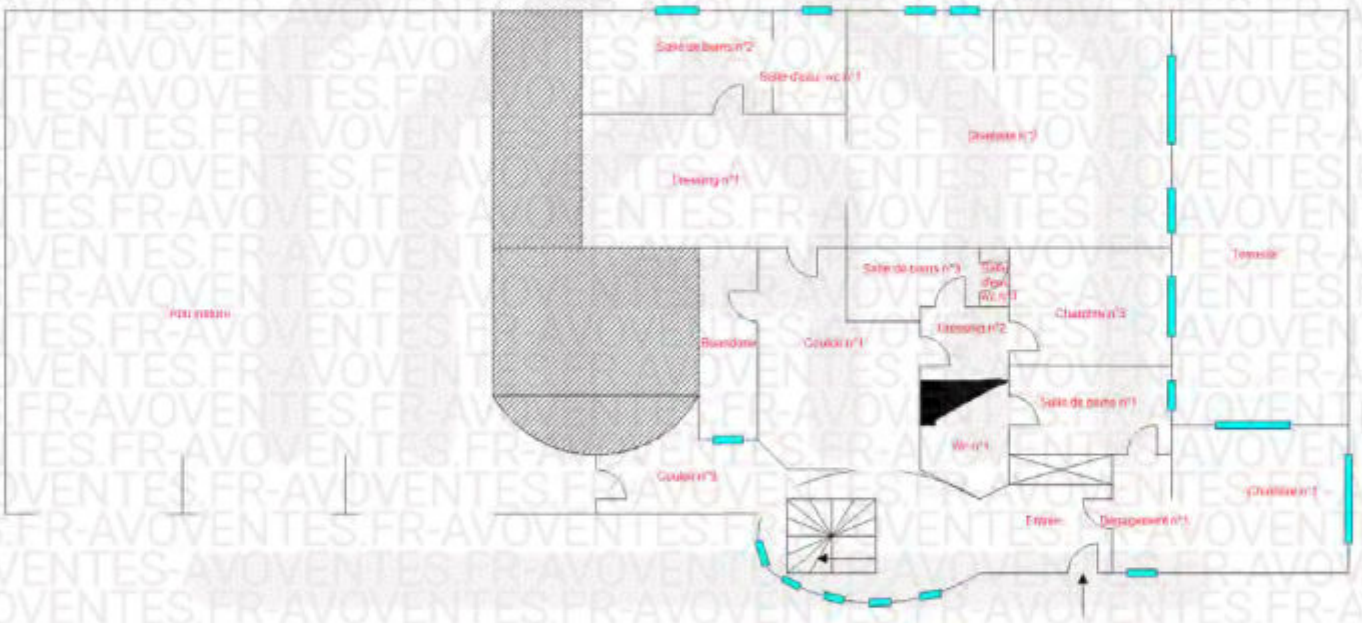
Objet	Support	Taille
Amiante ciment / Non peint		0 cm

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

ANNEXE 2 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	30896 AVOVENTES			Adresse de l'immeuble :	7 avenue Bellevue 06400 CANNES
N° planche :	1/5	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	RDC



Amiante

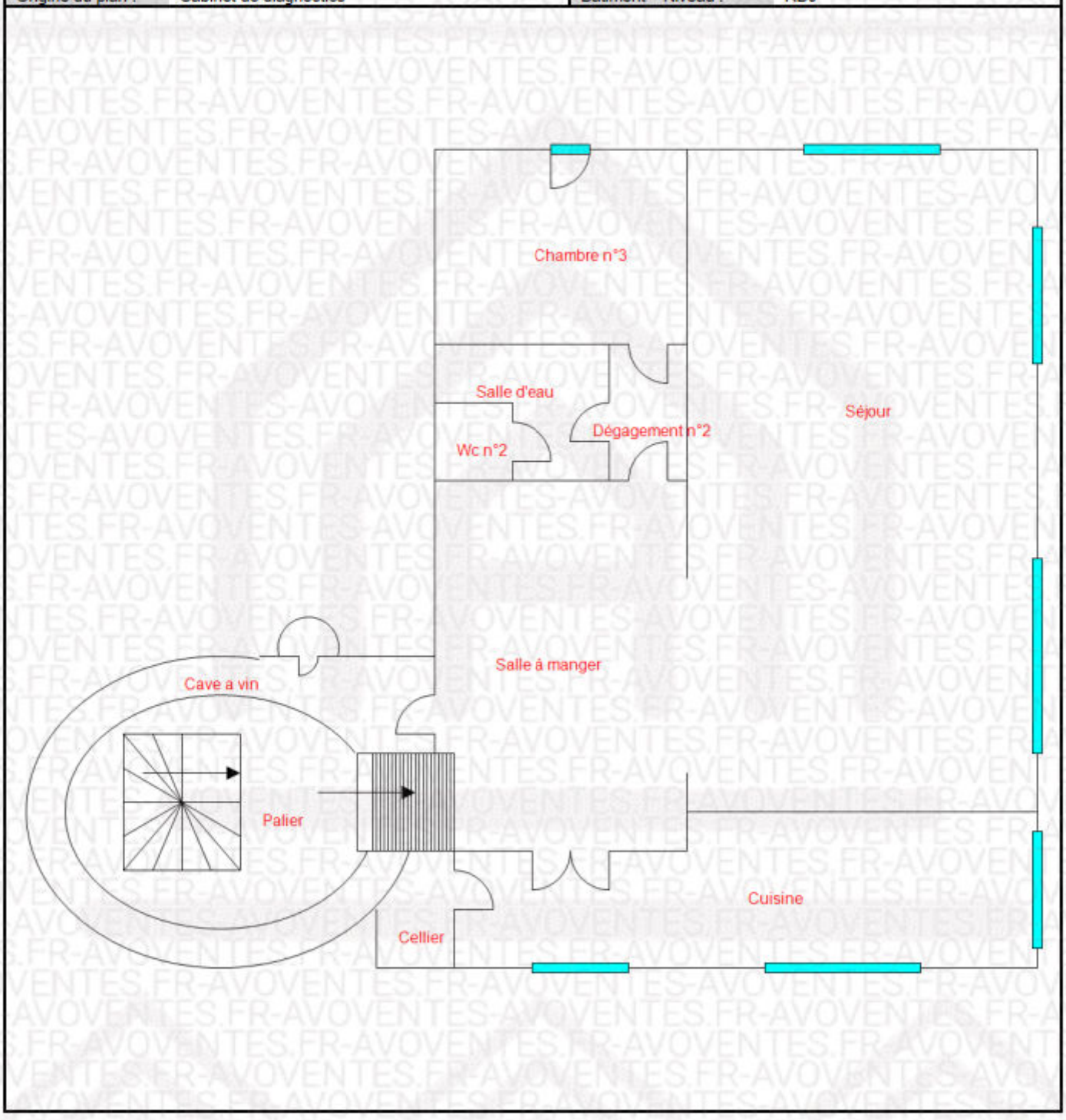
www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

Stratège

SANTÉ & SÉCURITÉ DE L'IMMOBILIER

PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	30896 AVOVENTES			Adresse de l'immeuble :	7 avenue Bellevue 06400 CANNES
N° planche :	2/5	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	RDJ

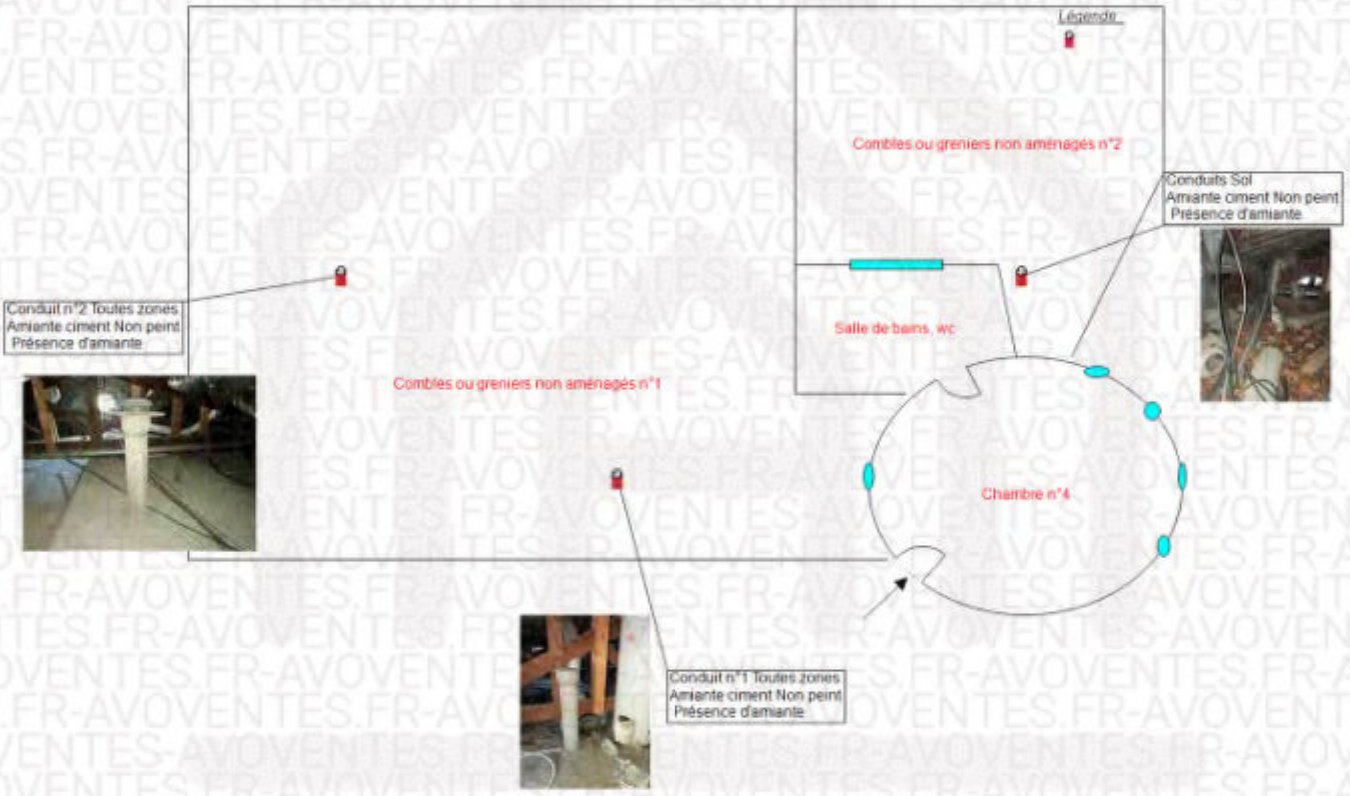


Amiante

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	30896 AVOVENTES			Adresse de l'immeuble :	7 avenue Bellevue 06400 CANNES
N° planche :	3/5	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	ETAGE

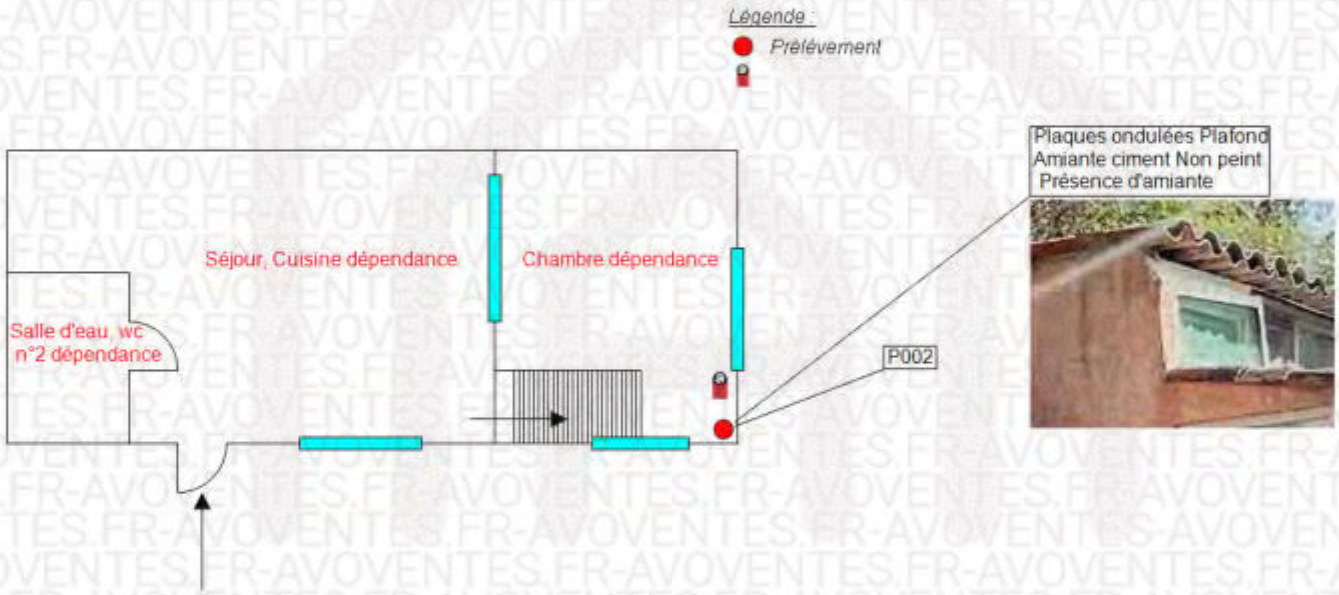


Amiante

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	30896 AVOVENTES			Adresse de l'immeuble :	7 avenue Bellevue 06400 CANNES
N° planche :	4/5	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Annexe (maison de gardien)

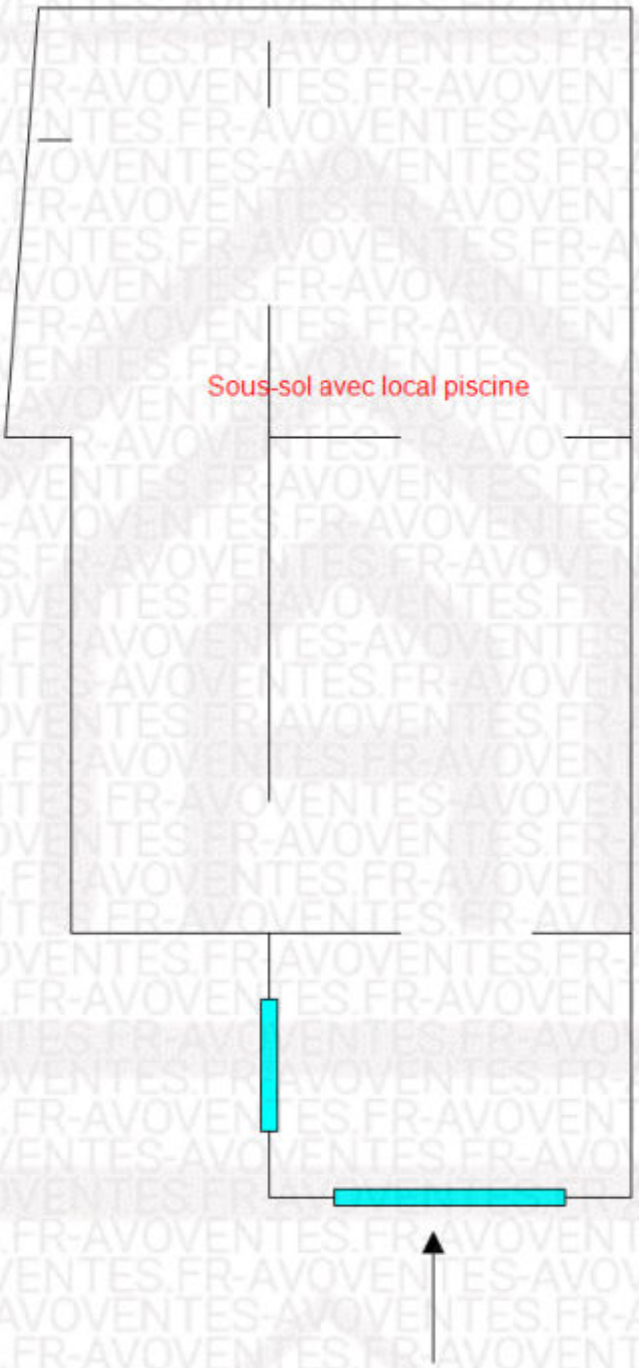


Amiante

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	30896 AVOVENTES			Adresse de l'immeuble :	7 avenue Bellevue 06400 CANNES
N° planche :	5/5	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Sous-sol



Amiante

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Sud SAS

STRATEGE
AVOVENTES
4 Avenue de la Baronne
06400 CANNES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KE-063030-01 — Date d'émission de rapport : 22/12/2025 12:34 — Page 1/2
Dossier N° : 25KE035226 — Date de réception : 18/12/2025 — Date d'analyse : 18/12/2025
Référence dossier Client:R AVOVENTES

Immeuble ou site concerné : 7 avenue Bellevue - 06400 CANNES

Propriétaire : AVOVENTES

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P001 - Plaque fibrociment - Non peint - (1er) Combles ou greniers non aménagés n°1 - Plaques ondulées - Plafond	Matériau dur de type plaque (gris) (fibreux)(i)	MET * / EY7G	1 / 1 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
002	P002 - Amiante ciment - Non peint - Toiture dépendance - Plaques ondulées - Plafond	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP * / I8UG	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Observation(s) couche(s)
(i) Des fibres minérales susceptibles d'être inhalées (l<3 µm) ont été observées au sein de la couche/l'échantillon. Ces fibres sont de nature non-asbestiforme

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-MOLP-WO24083) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) selon le guide HSG 248 - annexe 2.

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-PM-WO22725) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 Vergèze, FRANCE
Tél: +33388916531; +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 504 354 819 00018 TVA FR28 504 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 6922
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Amiante

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Sud SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KE-063030-01 | Date d'émission de rapport : 22/12/2025 12:34 | Page2/2
Dossier N° : 25KE035226 | Date de réception : 18/12/2025 | Date d'analyse : 18/12/2025
Référence dossier Client:Réf. Dossier : AVOVENTES

Immeuble ou site concerné : 7 avenue Bellevue - 06400 CANNES

Propriétaire : AVOVENTES

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

AVOVENTES

Chef(fe) de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 Vergèze, FRANCE
Tél: +33388916531; +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 504 354 819 00018 TVA FR28 504 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 6922
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Amiante

ANNEXE 4 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B

En cas de présence avérée d'amiante dans un matériaux de liste B,
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Conclusions possibles	
EP	Evaluation périodique
AC1	Action corrective de 1er niveau
AC2	Action corrective de 2nd niveau

« Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

« Action corrective de premier niveau »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.

Cette action corrective de premier niveau consiste à :

a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

« Action corrective de second niveau »

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

Cette action corrective de second niveau consiste à :

a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 1

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	30896 AVOVENTES A
Date de l'évaluation	15/12/2025
Bâtiment	Maison individuelle 7 avenue Bellevue 06400 CANNES
Etage	
Pièce ou zone homogène	Toiture dépendance
Elément	Plaques ondulées
Matériau / Produit	Amiante ciment - Non peint
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Toiture dépendance
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
	Matériau non dégradé ☑		Risque de dégradation faible ou à terme ☑	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☑				
			Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
		Ponctuelle ☐	Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
	Matériau dégradé ☐		Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 2

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	30896 AVOVENTES A
Date de l'évaluation	15/12/2025
Bâtiment	Maison individuelle 7 avenue Bellevue 06400 CANNES
Etage	1er
Pièce ou zone homogène	Combles ou greniers non aménagés n°1
Elément	Conduit n°1
Matériau / Produit	Amiante ciment - Non peint
Repérage	Toutes zones
Destination déclarée du local	Combles ou greniers non aménagés n°1
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
	Matériau non dégradé ☑		Risque de dégradation faible ou à terme ☑	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☑				
			Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
		Ponctuelle ☐	Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
	Matériau dégradé ☐		Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 3

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	30896 AVOVENTES A
Date de l'évaluation	15/12/2025
Bâtiment	Maison individuelle 7 avenue Bellevue 06400 CANNES
Etage	1er
Pièce ou zone homogène	Combles ou greniers non aménagés n°1
Elément	Conduit n°2
Matériau / Produit	Amiante ciment - Non peint
Repérage	Toutes zones
Destination déclarée du local	Combles ou greniers non aménagés n°1
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
	Matériau non dégradé ☑		Risque de dégradation faible ou à terme ☑	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☑				
			Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
		Ponctuelle ☐	Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
	Matériau dégradé ☐		Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 4

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	30896 AVOVENTES A
Date de l'évaluation	15/12/2025
Bâtiment	Maison individuelle 7 avenue Bellevue 06400 CANNES
Etage	1er
Pièce ou zone homogène	Combles ou greniers non aménagés n°2
Elément	Conduits
Matériau / Produit	Amiante ciment - Non peint
Repérage	Sol
Destination déclarée du local	Combles ou greniers non aménagés n°2
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☐				EP
	Matériau non dégradé ☑		Risque de dégradation faible ou à terme ☑	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☑				
			Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
		Ponctuelle ☐	Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
	Matériau dégradé ☐		Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

ANNEXE 5 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

***a)* Dangerosité de l'amiante**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

***b)* Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation**

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

– perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;

– remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;

– travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : **www.amiante.inrs.fr**.
De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les ravaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

– de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

– du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;

– de la mairie ;

– ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : **www.sinoe.org.**

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

ATTESTATION(S)

Votre Assurance
▸ RC PRESTATAIRES

Assurance et Banque

ATTESTATION

SAS STRATEGE
4 AV DE LA BARONNE
06400 CANNES FR

COURTIER
VD ASSOCIES
81 BOULEVARD PIERRE PREMIER
33110 LE BOUSCAT
Tél : 05 56 30 95 75
Fax : 08 97 50 56 06
Email : CONTACT@VDASSOCIES.FR
Portefeuille : 0201478984

Vos références :
Contrat n° 10147785804
Client n° 0628095620

AXA France IARD, atteste que : SAS STRATEGE
4 AV DE LA BARONNE
06400 CANNES FR

Est titulaire d'un contrat d'assurance N° 10147785804 ayant pris effet le 01/01/2024.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité civile** pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES DIAGNOSTICS ET MISSIONS REALISES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE,

TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :

AMIANTE :
ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE
DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE
DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES
CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION

PLOMB :
DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU.
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP)
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION

DIAGNOSTIC TERMITES/ INFORMATION SUR LA PRESENTE D'UN RISQUE DE MERULES / ETAT PARASITAIRE (VRILLETTES, LYCTUS, MERULE ET AUTRES).

MESURES :
MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN
CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004- 479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances avondrées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Amiante

AUTRES :
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
ETAT DES RISQUES ET POLLUTION (ERP)
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE), TOUS TYPES DE BATIMENTS.
DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE
ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR (RT 2005, RT 2012, RT2020...)
DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF
ETAT DES LIEUX LOCATIFS
DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE
CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION
DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO
DIAGNOSTIC ELECTRIQUE- TELETRAVAIL
INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAULIQUES
THERMOGRAPHIE INFRAROUGE
DIAGNOSTIC RADON : UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE
DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES.
EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION.

AUDIT ENERGETIQUE réalisé dans le cadre de la Loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22/08/2021 ; A L'EXCLUSION DE TOUTES PRESTATIONS DE LOUAGE D'OUVRAGE OU DE MAITRISE D'ŒUVRE RELEVANT DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE DECENNALE.

DIAGNOSTIC PEMD (Produits Equipements Matériaux Déchets) décret n°2021-872 du 30 juin 2021
REALISATION DE PLANS PLURIANNUELS DE TRAVAUX (PPT) POUR LES SYNDICS DE COPROPRIETES.

La garantie Tous dommages relevant de l'obligation d'assurance / Responsabilité civile Professionnelle s'exerce à concurrence de 600.000€ par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2025 au 01/01/2026 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à LE BOUSCAT le 12/12/2024
LA COMPAGNIE PAR DELEGATION

VD ASSOCIES
61, Bd Pierre Premier
33110 LE BOUSCAT
Tél. : 05 56 20 45 71

Amiante

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
Accréditation n°4-0557 PORTEE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr

B2C
Bureau Contrôle Certification

N° de certification
B2C 1134

CERTIFICATION DE PERSONNES
attribuée à :

AVOVENTES

Dans les domaines suivants :

Amiante sans mention : Secteur B : certification des personnes réalisant des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Obtenue le : 08/03/2023 — Valable jusqu'au : 07/03/2030*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Plomb sans mention : Secteur A : Certification de personnes réalisant des constats de risque d'exposition au plomb (CREP)

Obtenue le : 12/12/2022 — Valable jusqu'au : 11/12/2029*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE sans mention : Secteur D : certification des personnes réalisant des diagnostics de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation et des attestations de prise en compte de la réglementation thermique

Obtenue le : 08/03/2023 — Valable jusqu'au : 07/03/2030*

Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Électricité : Secteur F : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures d'électricité

Obtenue le : 20/01/2023 — Valable jusqu'au : 19/01/2030*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Gaz : Secteur E : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures de gaz

Obtenue le : 12/12/2022 — Valable jusqu'au : 11/12/2029*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Termites : Secteur C : certification des personnes réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment, en métropole

Obtenue le : 20/01/2023 — Valable jusqu'au : 19/01/2030*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 01 juillet 2024

Responsable Qualité

AVOVENTES

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance.
La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com

24 rue des Prés • 67380 LINGOLSHEIM • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : B.2.C@outlook.com • www.b2c-france.com

Amiante

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

Stratège | SANTÉ & SÉCURITÉ DE L'IMMOBILIER

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : **Maison individuelle**
Nombre de Pièces : **7**

Référence Cadastrale : **CL - 51 et 245**

Adresse : **7 avenue Bellevue 06400 CANNES**
Propriété de: **Chez Maître CARDON - Mandataire judiciaire 15 Impasse de l'Horloge 06110 LE CANNET**
Mission effectuée le : **15/12/2025**
Date de l'ordre de mission : **12/12/2025**
N° Dossier : **30896** C

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, est égale à :

Total : 369,30 m²

(Trois cent soixante-neuf mètres carrés trente)

Commentaires : Néant

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Habitable	Surface Hors Habitable	Commentaire
Entrée	RDC	16,120 m²	9,830 m²	Escalier
Dégagement n°1	RDC	4,700 m²	0,000 m²	
Salle de bains n°1	RDC	7,470 m²	0,000 m²	
Wc n°1	RDC	1,950 m²	0,000 m²	
Chambre n°1	RDC	18,490 m²	0,000 m²	
Couloir n°1	RDC	9,080 m²	0,000 m²	
Buanderie	RDC	4,920 m²	0,000 m²	
Dressing n°1	RDC	15,580 m²	0,000 m²	
Salle de bains n°2	RDC	8,850 m²	0,000 m²	
Salle d'eau, wc n°1	RDC	2,140 m²	0,120 m²	Bati support WC suspendu
Chambre n°2	RDC	43,440 m²	0,000 m²	
Couloir n°2	RDC	8,950 m²	0,000 m²	
Palier	RDJ	15,650 m²	3,980 m²	sous escalier
Salle à manger	RDJ	29,700 m²	1,450 m²	Marches
Dégagement n°2	RDJ	1,780 m²	0,000 m²	
Salle d'eau	RDJ	3,820 m²	0,000 m²	
Wc n°2	RDJ	0,850 m²	0,000 m²	
Chambre n°3	RDJ	12,020 m²	0,000 m²	
Séjour	RDJ	55,080 m²	0,000 m²	
Cuisine	RDJ	24,190 m²	0,000 m²	
Cellier	RDJ	2,680 m²	0,000 m²	
Chambre n°4	1er	19,630 m²	0,000 m²	
Salle de bains, wc	1er	6,900 m²	2,200 m²	sous 1,80 m
Séjour, Cuisine dépendance	Sans	13,590 m²	3,550 m²	sous 1,80 m
Salle d'eau, wc n°2 dépendance	Sans	2,330 m²	0,000 m²	
Chambre dépendance	Sans	7,680 m²	0,530 m²	Marches
Dressing n°2	RDC	6,550 m²	0,000 m²	
Salle de bains n°3	RDC	6,330 m²	0,000 m²	
Salle d'eau, wc n°3	RDC	2,080 m²	0,000 m²	
Chambre n°5	RDC	16,750 m²	0,000 m²	
Sous-sol avec local piscine	Sans	0,000 m²	99,220 m²	
Total		**369,300 m²**	**120,880 m²**	

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

Annexes & Dépendances	Etage	Surface Hors Habitable
Abri voiture	RDC	98,000 m²
Total		**98,000 m²**

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par STRATEGE qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.



Le Technicien :

à **CANNES**, le **17/12/2025**

Nom du responsable :

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

Pour vérifier la validité de ce DPE, scannez le QR code

n° : 2506E3956042W

établi le : 17/12/2025

valable jusqu'au : 16/12/2035

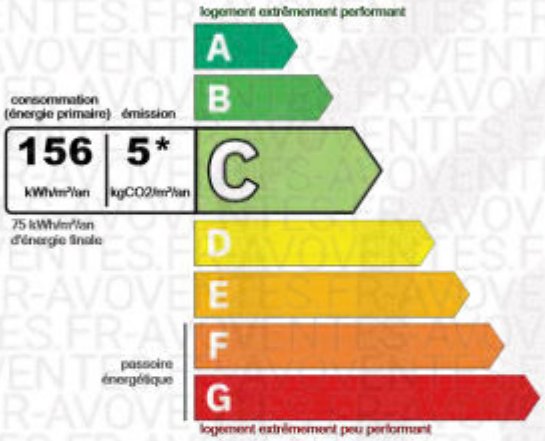
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe*

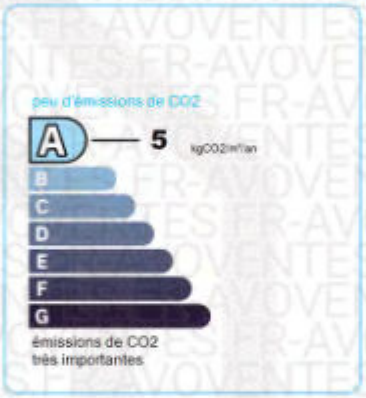
adresse : **7 avenue Bellevue, 06400 CANNES**
type de bien : **Maison individuelle**
année de construction : **1960**
surface de référence : **347,64 m²**

AVOVENTES

Performance énergétique et climatique

*** Dont émissions de gaz à effet de serre.**





Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 1738 kg de CO_2 par an, soit l'équivalent de 9006 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.

entre **3 809 €** et **5 153 €** par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris) conformément à l'arrêté du 31 mars 2021 en vigueur lors de l'établissement du DPE

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

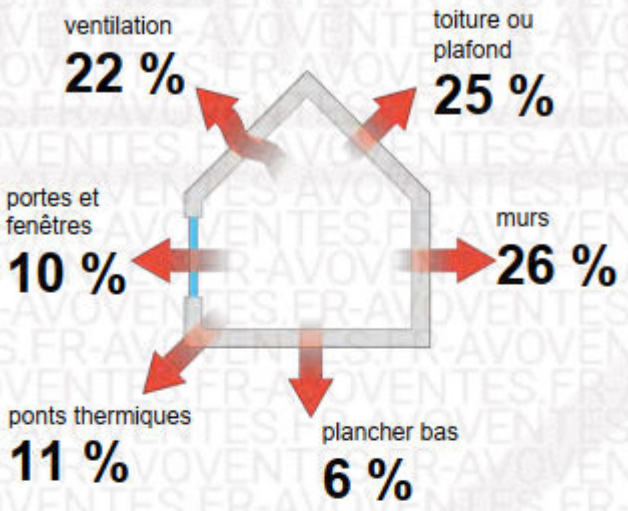
Informations diagnostiqueur

STRATEGE
4, avenue de la Baronne
06400 CANNES
diagnostiqueur :
AVOVENTES AVOVENTES

tel : 04 93 64 22 12
email : info@stratege.com
n° de certification : B2C 1134
organisme de certification : B2C

A l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestation ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Contacts » de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place

VMC SF Auto réglable < 1982

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :

logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :

Faites isoler la toiture de votre logement

Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

Logement équipé d'une climatisation

La climatisation permet de garantir un bon niveau de confort d'été **mais augmente les consommations énergétiques du logement.**

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Production d'énergies renouvelables

équipements présents dans le logement :

pompe à chaleur

système de chauffage au bois

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :

panneaux thermiques

panneaux solaires photovoltaïques

géothermie

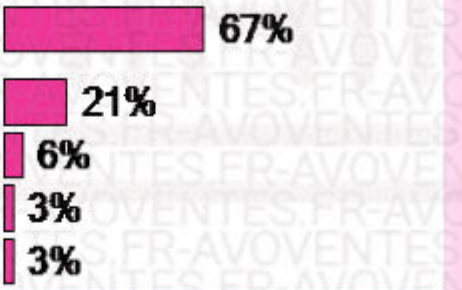
chauffe eau thermodynamique

réseau de chaleur vertueux

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)
chauffage	bois	4633 (4633 éf)	Entre 2 619€ et 3 543€
	électrique	32579 (14165 éf)	
eau chaude sanitaire	électrique	10303 (4480 éf)	Entre 776€ et 1 050€
refroidissement	électrique	3900 (1696 éf)	Entre 201€ et 273€
éclairage	électrique	1 517 (660 éf)	Entre 114€ et 154€
auxiliaires	électrique	1 310 (569 éf)	Entre 99€ et 133€
énergie totale pour les usages recensés		54 243 kWh (26 203 kWh é.f.)	Entre 3 809€ et 5 153€ par an

répartition des dépenses



Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 214,61l par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris) conformément à l'arrêté du 31 mars 2021 en vigueur lors de l'établissement du DPE

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -28,4% sur votre facture **soit -876 € par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)
- ➔ Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- ➔ Chauffez les chambres à 17°C la nuit.

Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Climatiser à 28°C plutôt que 26°C, c'est en moyenne -146% sur votre facture **soit -345 € par an**

astuces
- ➔ Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- ➔ Aérez votre logement la nuit.

Consommation recommandée → 214,61l /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (3-4 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ.

88l consommés en moins par jour, c'est en moyenne -23% sur votre facture **soit -208 € par an**

astuces
- ➔ Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- ➔ Réduisez la durée des douches.

France Rénov'

En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
murs	Mur 22 Ouest Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, isolation inconnue Mur 10 Sud Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, isolation inconnue Mur 1 Ouest Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur Extérieur, isolation inconnue	insuffisante
plancher bas	Plancher 2 Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton donnant sur Vide-sanitaire, isolé Plancher 1 Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton donnant sur Vide-sanitaire, isolation inconnue	bonne
toiture / plafond	Plafond 4 lourd Dalle béton donnant sur Extérieur, isolation inconnue Plafond 1 Bois sur solives bois donnant sur Extérieur, isolation inconnue	insuffisante
toiture / plafond	Plafond 3 lourd Dalle béton donnant sur Combles perdus, isolation inconnue	insuffisante
portes et fenêtres	Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 10 mm) avec Fermeture Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 12 mm) avec Fermeture Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 14 mm) avec Fermeture Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 12 mm) avec Fermeture Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm) Porte Bois Opaque pleine	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
chauffage	Pompe à chaleur Air/Air Electrique, installation en 2007, individuel sur Air soufflé Insert Bois, installation en 2010, individuel Pompe à chaleur Air/Air Electrique, installation en 2007, individuel sur Air soufflé
eau chaude sanitaire	Chauffe-eau vertical Electrique installation en 2002, individuel, production par accumulation Chauffe-eau vertical Electrique installation en 2002, individuel, production par accumulation
climatisation	Pac air / air Daikin installée en 2007 Pac air / air Daikin installée en 2007
ventilation	VMC SF Auto réglable < 1982
pilotage	Pompe à chaleur Air/Air Daikin : Air soufflé : avec régulation pièce par pièce, intermittence par pièce avec minimum de température Insert Stuv : Autres équipements : sans régulation pièce par pièce, absence d'équipements d'intermittence Radiateurs sèche serviettes : Autre émetteur à effet joule : avec régulation pièce par pièce, intermittence par pièce avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
climatisation	Arrêter le climatiseur en cas d'absence Entretien obligatoire par un professionnel tous les 2 ans
isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel
chauffe-eau	En cas d'inoccupation de plus d'une semaine, arrêter le ballon et faire une remise à température à plus de 60°C avant usage (légionelle).

	Utiliser une programmateur pour le faire fonctionner uniquement en heures creuses Vérifier la température d'eau du ballon (55°C -60°C) pour éviter le risque de développement de la légionelle (en dessous de 50°C) .
insert/poêle bois	Nettoyer les conduits de fumées tous les ans pour un chauffage bois
pompe à chaleur	Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié. Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation.
vitrages	Bien nettoyer l'interieur du dormant de fenetre, pour une aération correct Fermer les volets de chaque pièce pendant la nuit Garder en tête que les protecti ons solaires seront beaucoup plus efficaces à l'extérieur (volets) qu'à l'intérieur (stores) pour limiter les surchauffes en été. Ne pas obstruer les orifices de ventilation présents sur les fenêtres pour un meilleur refroidissement, fermer les fenêtres en journée, les ouvrir la nuit (selon faisabilité vis-à-vis du bruit, de la sécurité).
éclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur Programmer le système de chauffage ou l'adapter en fonction de la présence des usagers : augmenter la température de consigne d'un degré augmente en moyenne de 6% la facture de chauffage. Si une régulation terminale est présente (convecteurs électriques, robinets thermostatiques), adapter les besoins de chauffage à chaque pièce.
ventilation	Dans le cas d'une VMC double flux, changer régulièrement les filtres (en fonction de la pollution locale). La ventilation mécanique ne doit jamais être arrêtée. Les entrées d'air d'un vide sanitaire ne doivent jamais être obstruées au risque d'engendrer des problèmes d'humidité Ne jamais boucher les entrées d'air Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Partiellement obturé : bien nettoyer les conduits de ventillation

AVOVENTES.FR

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1 Les travaux essentiels montant estimé : 25826 à 60094 €

lot	description	performance recommandée
murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W

	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W

	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W

	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W

	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
	murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : R ≥ 4,5 m² K/W pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de R ≥ 3,7 m² K/W pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 3,7 m² K/W
	toiture et combles	Isolation des toiture avec une pente <60° : L'isolation des toitures devrait permettre d'atteindre une résistance thermique minimal au moins égale à 4 m².k/W. Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher. Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher. Si la couche est rapportée à un pare -vapeur, lacérer celui-ci avant la pose de la nouvelle couche.	R = 4m2.k/W
	toiture et combles	Isolation des toiture avec une pente <60° : L'isolation des toitures devrait permettre d'atteindre une résistance thermique minimal au moins égale à 4 m².k/W. Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher. Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher. Si la couche est rapportée à un pare -vapeur, lacérer celui-ci avant la pose de la nouvelle couche.	R = 4m2.k/W
	toiture et combles	Isolation du plancher des combles perdus : L'isolation des faux combles, des cloisons de redressement, des pignons aveugles et des combles perdus ne doit jamais être négligée. La résistance thermique minimale R de l'ensemble paroi + isolant devra atteindre 4.8 m².K/W Ne pas négliger l'isolation des faux combles, des cloisons de redressement et des combles perdus. Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente	R = 4.8 m2.K/W
	toiture et combles	Isolation des toitures terrasse : L'isolation des toitures terrasse devrait permettre d'atteindre une résistance thermique minimal au moins égale à 3.3 m².k/W. Une toiture terrasse ne doit pas être isolée par l'intérieur, elle doit toujours l'être par l'extérieur.	R = 3.3 m2.k/W
	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre	Uw <1,7W/m²K

AVOVENTES.FR

		Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	
	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K
	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K
	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K
	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K
	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K
	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un	Uw <1,7W/m²K

		Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	
	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K
	portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw <1,7W/m²K
	ventilation	Installer une VMC Hygroréglable type B : Installer une VMC Hygroréglable type B	
	eau chaude sanitaire	Installaltion d'un chauffe eau thermodynamique 300L : Sur air ambiant	
	eau chaude sanitaire	Installaltion d'un chauffe eau thermodynamique 300L : Sur air ambiant	

Commentaire:

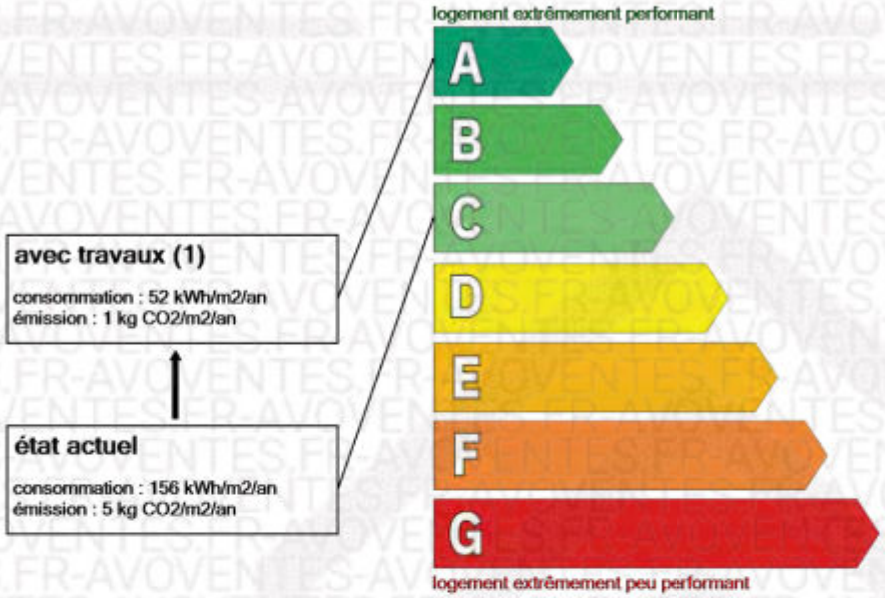
Travaux essentiels:

La simulation présentée pourrait être optimisée par le remplacement de la pompe à chaleur existante, aujourd'hui vieillissante, par un équipement plus performant bénéficiant d'un SCOP de 4 au minimum. Cette évolution permettrait d'atteindre un rendement énergétique global de l'ordre de 400 %.

AVOVENTES.FR

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



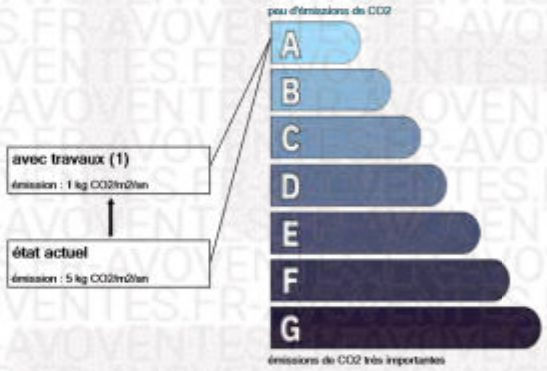
Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans : france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux : france-renov.gouv.fr/aides

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**
Référence du DPE : **2506E3956042W**
Invariant fiscal du logement :
Référence de la parcelle cadastrale : **CL-51 et 245**
Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**
Date de visite du bien : **15/12/2025**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Le nouveau moteur de calcul, fourni par les pouvoirs publics et mis en oeuvrepar les éditeurs de logiciel, pour la réalisation du DPEV3, est d'application obligatoire depuis le 01/07/2021, bien qu'étant toujours en cours de validation. Il fait encore l'objet de modifications.Le diagnostiqueur n'a aucune possibilité d'intervenir sur les calculs réalisés, qui peuvent être imprécis ou erronés et en conséquence décline toute responsabilité s'agissant des étiquettes et des estimations.
Commentaire général sur le DPE pouvant expliquer des écarts possibles avec la réalité
L'annexe à usage d'habitation de type gardiennage est chauffée mais non attenante au bâtiment principal. Sa consommation énergétique n'est donc pas intégrée dans le calcul du présent DPE
Le calcul du DPE ne prend pas en compte l'état de fonctionnement des appareils tel que: Cumulus, climatisation, radiateur électrique et sur la bonne installation des menuiseries.
Pour le vérifier, nous vous préconisons de faire intervenir un homme de l'art.
Le calcul du DPE est réalisé en conditions standard. Des écarts entre les consommations réelles et les consommations d'usages sont possibles. Ces écarts sont possibles, du fait par exemple de la météo, de l'usage des occupants et de l'évolution du coût de l'energie.

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		06 - Alpes Maritimes
Altitude	donnée en ligne	197
Type de bien	observée ou mesurée	Maison Individuelle
Année de construction	≈ valeur estimée	1960
Surface de référence du logement	observée ou mesurée	347,64
Nombre de niveaux du logement	observée ou mesurée	3
Hauteur moyenne sous plafond	observée ou mesurée	2,5

enveloppe

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
Mur 10	Surface	observée ou mesurée	16,22 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	30 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
	Inertie	observée ou mesurée	Lourde
	Type d'adjacence	observée ou mesurée	Extérieur
	Doublage	observée ou mesurée	indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	observée ou mesurée	Sud
Mur 11	Surface	observée ou mesurée	7,1 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	30 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Inconnue

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Non
	Inertie	observée ou mesurée		Lourde
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Doublage	observée ou mesurée		indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	observée ou mesurée		Est
	Surface	observée ou mesurée		7,59 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée		Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée		30 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
Mur 12	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Non
	Inertie	observée ou mesurée		Lourde
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Doublage	observée ou mesurée		indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	observée ou mesurée		Sud
	Surface	observée ou mesurée		14,81 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée		Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée		30 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
Mur 13	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Non
	Inertie	observée ou mesurée		Lourde
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Doublage	observée ou mesurée		indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	observée ou mesurée		Ouest
	Surface	observée ou mesurée		8,63 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée		Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée		30 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
Mur 14	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Non
	Inertie	observée ou mesurée		Lourde
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Doublage	observée ou mesurée		indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	observée ou mesurée		Ouest
	Surface	observée ou mesurée		9,8 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée		Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée		30 cm
Mur 15	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Non
	Inertie	observée ou mesurée		Lourde
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Doublage	observée ou mesurée		indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	observée ou mesurée		Nord
Mur 16	Surface	observée ou mesurée		7,94 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée		Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée		30 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Non
	Inertie	observée ou mesurée		Lourde
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Doublage	observée ou mesurée		indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	observée ou mesurée		Ouest
Mur 17	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	valeur par défaut		2,5 W/m²K
	Surface	observée ou mesurée		4,73 m²
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Non
	Inertie	valeur par défaut		Légère
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Doublage	observée ou mesurée		indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	observée ou mesurée		Ouest
Mur 18	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	valeur par défaut		2,5 W/m²K
	Surface	observée ou mesurée		3,71 m²
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Non
	Inertie	valeur par défaut		Légère
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Doublage	observée ou mesurée		indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	observée ou mesurée		Sud
Mur 19	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	valeur par défaut		2,5 W/m²K
	Surface	observée ou mesurée		4,73 m²
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Non
	Inertie	valeur par défaut		Légère
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Doublage	observée ou mesurée		indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	observée ou mesurée		Est
Mur 20	Surface	observée ou mesurée		15,38 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée		Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée		30 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Bâtiment construit en matériaux anciens	🔍	observée ou mesurée	Non
	Inertie	🔍	observée ou mesurée	Lourde
	Type d'adjacence	🔍	observée ou mesurée	Extérieur
	Doublage	🔍	observée ou mesurée	indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	🔍	observée ou mesurée	Sud
	Surface	🔍	observée ou mesurée	3,3 m²
	Matériau mur	🔍	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	🔍	observée ou mesurée	30 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	🔍	observée ou mesurée	Inconnue
Mur 21	Bâtiment construit en matériaux anciens	🔍	observée ou mesurée	Non
	Inertie	🔍	observée ou mesurée	Lourde
	Type d'adjacence	🔍	observée ou mesurée	Extérieur
	Doublage	🔍	observée ou mesurée	indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	🔍	observée ou mesurée	Sud
	Surface	🔍	observée ou mesurée	20,03 m²
	Matériau mur	🔍	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	🔍	observée ou mesurée	30 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	🔍	observée ou mesurée	Inconnue
Mur 22	Bâtiment construit en matériaux anciens	🔍	observée ou mesurée	Non
	Inertie	🔍	observée ou mesurée	Lourde
	Type d'adjacence	🔍	observée ou mesurée	Extérieur
	Doublage	🔍	observée ou mesurée	indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	🔍	observée ou mesurée	Ouest
	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗	valeur par défaut	2,5 W/m²K
	Surface	🔍	observée ou mesurée	9,8 m²
	Isolation : oui / non / inconnue	🔍	observée ou mesurée	Inconnue
Mur 23	Bâtiment construit en matériaux anciens	🔍	observée ou mesurée	Non
	Inertie	✗	valeur par défaut	Légère
	Type d'adjacence	🔍	observée ou mesurée	Bâtiment ou espace autre qu'habitation
	Doublage	🔍	observée ou mesurée	indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	🔍	observée ou mesurée	Ouest
	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗	valeur par défaut	2,5 W/m²K
	Surface	🔍	observée ou mesurée	9,8 m²
	Isolation : oui / non / inconnue	🔍	observée ou mesurée	Inconnue
Mur 24	Bâtiment construit en matériaux anciens	🔍	observée ou mesurée	Non
	Inertie	✗	valeur par défaut	Légère
	Type d'adjacence	🔍	observée ou mesurée	Bâtiment ou espace autre qu'habitation
	Doublage	🔍	observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm
	Orientation	🔍	observée ou mesurée	Nord

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
Mur 25	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗	valeur par défaut	2,5 W/m²K
	Surface	🔍	observée ou mesurée	9,8 m²
	Isolation : oui / non / inconnue	🔍	observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	🔍	observée ou mesurée	Non
	Inertie	✗	valeur par défaut	Légère
	Type d'adjacence	🔍	observée ou mesurée	Bâtiment ou espace autre qu'habitation
	Doublage	🔍	observée ou mesurée	indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	🔍	observée ou mesurée	Est
Mur 26	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗	valeur par défaut	2,5 W/m²K
	Surface	🔍	observée ou mesurée	14,48 m²
	Isolation : oui / non / inconnue	🔍	observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	🔍	observée ou mesurée	Non
	Inertie	✗	valeur par défaut	Légère
	Type d'adjacence	🔍	observée ou mesurée	Bâtiment ou espace autre qu'habitation
	Doublage	🔍	observée ou mesurée	indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	🔍	observée ou mesurée	Nord
Mur 27	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗	valeur par défaut	2,5 W/m²K
	Surface	🔍	observée ou mesurée	12,32 m²
	Isolation : oui / non / inconnue	🔍	observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	🔍	observée ou mesurée	Non
	Inertie	✗	valeur par défaut	Légère
	Type d'adjacence	🔍	observée ou mesurée	Terre (paroi enterrée)
	Doublage	🔍	observée ou mesurée	indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	🔍	observée ou mesurée	Nord
Mur 28	Surface	🔍	observée ou mesurée	7,92 m²
	Matériau mur	🔍	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	🔍	observée ou mesurée	30 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	🔍	observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	🔍	observée ou mesurée	Non
	Inertie	🔍	observée ou mesurée	Lourde
	Type d'adjacence	🔍	observée ou mesurée	Extérieur
	Doublage	🔍	observée ou mesurée	indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	🔍	observée ou mesurée	Est
Mur 29	Surface	🔍	observée ou mesurée	9,84 m²
	Matériau mur	🔍	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	🔍	observée ou mesurée	30 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	🔍	observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	🔍	observée ou mesurée	Non
	Inertie	🔍	observée ou mesurée	Lourde

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Doublage	observée ou mesurée		indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	observée ou mesurée		Est
	Surface	observée ou mesurée		15,83 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée		Pierre de taille moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	Epaisseur mur	observée ou mesurée		30 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
Mur 1	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Non
	Inertie	observée ou mesurée		Lourde
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Doublage	observée ou mesurée		indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	observée ou mesurée		Ouest
	Surface	observée ou mesurée		1,76 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée		Béton banché
	Epaisseur mur	observée ou mesurée		25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
Mur 2	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Non
	Inertie	observée ou mesurée		Lourde
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Doublage	observée ou mesurée		indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	observée ou mesurée		Ouest
	Surface	observée ou mesurée		5,1 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée		Béton banché
	Epaisseur mur	observée ou mesurée		25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
Mur 3	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Non
	Inertie	observée ou mesurée		Lourde
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Terre (paroi enterrée)
	Doublage	observée ou mesurée		indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	observée ou mesurée		Ouest
	Surface	observée ou mesurée		1,48 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée		Cloison de plâtre
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Non
Mur 4	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Non
	Inertie	observée ou mesurée		Légère
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Doublage	observée ou mesurée		absence de doublage
	Orientation	observée ou mesurée		Nord
Mur 5	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗	valeur par défaut	2,5 W/m²K

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Surface	observée ou mesurée		11,27 m²
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Non
	Inertie	valeur par défaut		Légère
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Doublage	observée ou mesurée		indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	observée ou mesurée		Nord
Mur 6	Umur0 (saisie directe ou matériau mur inconnu)	valeur par défaut		2,5 W/m²K
	Surface	observée ou mesurée		13,88 m²
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Non
	Inertie	valeur par défaut		Légère
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Terre (paroi enterrée)
	Doublage	observée ou mesurée		indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	observée ou mesurée		Nord
Mur 7	Surface	observée ou mesurée		10,38 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée		Béton banché
	Epaisseur mur	observée ou mesurée		25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Non
	Inertie	observée ou mesurée		Lourde
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Doublage	observée ou mesurée		indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	observée ou mesurée		Est
Mur 8	Surface	observée ou mesurée		6,85 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée		Béton banché
	Epaisseur mur	observée ou mesurée		25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Non
	Inertie	observée ou mesurée		Lourde
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Doublage	observée ou mesurée		indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	observée ou mesurée		Est
Mur 9	Surface	observée ou mesurée		10,62 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée		Béton banché
	Epaisseur mur	observée ou mesurée		25 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée		Non
	Inertie	observée ou mesurée		Lourde

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Doublage	observée ou mesurée		indéterminé avec lame d'air sup 15 mm
	Orientation	observée ou mesurée		Est
Plafond 1	Surface	observée ou mesurée		19,63 m²
	Type	observée ou mesurée		Bois sur solives bois
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
	Inertie	observée ou mesurée		Légère
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
Plafond 2	Surface	observée ou mesurée		9,1 m²
	Type	observée ou mesurée		Bois sur solives bois
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
	Inertie	observée ou mesurée		Légère
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
Plafond 3	Surface	observée ou mesurée		107,52 m²
	Type	observée ou mesurée		Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
	Inertie	observée ou mesurée		Lourde
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Comble très faiblement ventilé
	Surface Aiu	observée ou mesurée		107,52 m²
	Surface Aue	observée ou mesurée		139,78 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	document fourni		Non
Plafond 4	Surface	observée ou mesurée		60,21 m²
	Type	observée ou mesurée		Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
	Inertie	observée ou mesurée		Lourde
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
Plancher 1	Surface	observée ou mesurée		49,52 m²
	Type de plancher bas	observée ou mesurée		Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée		32,68 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée		49,52 m²
	Inertie	observée ou mesurée		Lourde
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Vide-sanitaire
Plancher 2	Surface	observée ou mesurée		145,77 m²
	Type de plancher bas	observée ou mesurée		Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée		Inconnue
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée		56,33 m

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée	145,77 m²
	Inertie	observée ou mesurée	Lourde
	Type d'adjacence	observée ou mesurée	Vide-sanitaire
Fenêtre 1	Surface de baies	observée ou mesurée	2,5 m²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Non Homogène
	Hauteur moyenne α, β	observée ou mesurée	(Central est , 22,5) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 22,5)
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Type d'adjacence	observée ou mesurée	Extérieur
	Largeur approximative du dormant	observée ou mesurée	5 cm
Fenêtre 2	Surface de baies	observée ou mesurée	1,4 m²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée	Oui
	Type d'adjacence	observée ou mesurée	Extérieur
	Largeur approximative du dormant	observée ou mesurée	5 cm
Fenêtre 3	Surface de baies	observée ou mesurée	1,2 m²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	14 mm

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage		observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture		observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes
	Type volets		observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies		observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches		observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		observée ou mesurée	Homogène
	Hauteur α		observée ou mesurée	30 °
	Présence de joints		observée ou mesurée	Oui
	Type d'adjacence		observée ou mesurée	Extérieur
	Largeur approximative du dormant		observée ou mesurée	5 cm
	Surface de baies		observée ou mesurée	1 m²
	Type de vitrage		observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Fenêtre 4	Type volets		observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies		observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches		observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		observée ou mesurée	Non Homogène
	Hauteur moyenne α, β		observée ou mesurée	(Latéral est , 22,5) (Central est , 22,5) (Central ouest , 10) (Latéral ouest , 10)
	Présence de joints		observée ou mesurée	Non
	Type d'adjacence		observée ou mesurée	Extérieur
	Largeur approximative du dormant		observée ou mesurée	5 cm
	Surface de baies		observée ou mesurée	6,3 m²
	Type de vitrage		observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air		observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 5	Gaz de remplissage		observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Nu intérieur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Type ouverture	observée ou mesurée		Portes-fenêtres coulissantes
	Type volets	observée ou mesurée		Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Orientation des baies	observée ou mesurée		Sud
	Type de masque proches	observée ou mesurée		Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée		Non Homogène
	Hauteur moyenne α, β	observée ou mesurée		(Latéral est , 10)
	Présence de joints	observée ou mesurée		Oui
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Largeur approximative du dormant	observée ou mesurée		5 cm
	Surface de baies	observée ou mesurée		1,71 m²
	Type de vitrage	observée ou mesurée		Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée		6 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée		Non
	Gaz de remplissage	valeur par défaut		Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée		Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée		Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée		Menuiserie Bois
Fenêtre 6	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée		Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée		Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée		Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Orientation des baies	observée ou mesurée		Sud
	Type de masque proches	observée ou mesurée		Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée		Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée		Oui
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Largeur approximative du dormant	observée ou mesurée		5 cm
	Surface de baies	observée ou mesurée		0,75 m²
	Type de vitrage	observée ou mesurée		Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée		Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée		Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée		Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée		Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée		Nu intérieur
Fenêtre 7	Type ouverture	observée ou mesurée		Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée		Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée		Sud
	Type de masque proches	observée ou mesurée		Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée		Non Homogène
	Hauteur moyenne α, β	observée ou mesurée		(Latéral est , 10)
	Présence de joints	observée ou mesurée		Non

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Largeur approximative du dormant	observée ou mesurée		5 cm
Fenêtre 8	Surface de baies	observée ou mesurée		1,71 m²
	Type de vitrage	observée ou mesurée		Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée		10 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée		Non
	Gaz de remplissage	valeur par défaut		Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée		Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée		Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée		Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée		Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée		Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée		Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Orientation des baies	observée ou mesurée		Est
	Type de masque proches	observée ou mesurée		Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée		Non Homogène
	Hauteur moyenne α, β	observée ou mesurée		(Latéral est , 10) (Central est , 10) (Central ouest , 10) (Latéral ouest , 10)
	Présence de joints	observée ou mesurée		Oui
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Largeur approximative du dormant	observée ou mesurée		5 cm
Fenêtre 9	Surface de baies	observée ou mesurée		3,08 m²
	Type de vitrage	observée ou mesurée		Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée		12 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée		Oui
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée		Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée		Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée		Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée		Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée		Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée		Fenêtres coulissantes
	Type volets	observée ou mesurée		Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Orientation des baies	observée ou mesurée		Sud
	Type de masque proches	observée ou mesurée		Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée		Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée		Oui
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Largeur approximative du dormant	observée ou mesurée		5 cm
Fenêtre 10	Surface de baies	observée ou mesurée		0,54 m²
	Type de vitrage	observée ou mesurée		Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée		Non

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Double fenêtre	observée ou mesurée		Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée		Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée		Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée		Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée		Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée		Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée		Ouest
	Type de masque proches	observée ou mesurée		Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée		Non Homogène
	Hauteur moyenne α, β	observée ou mesurée		(Latéral est , 10) (Central est , 10) (Latéral ouest , 22,5)
	Présence de joints	observée ou mesurée		Non
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Largeur approximative du dormant	observée ou mesurée		5 cm
	Surface de baies	observée ou mesurée		0,44 m²
	Type de vitrage	observée ou mesurée		Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée		Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée		Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée		Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée		Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée		Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée		Fenêtres battantes
Fenêtre 11	Type volets	observée ou mesurée		Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée		Ouest
	Type de masque proches	observée ou mesurée		Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée		Non Homogène
	Hauteur moyenne α, β	observée ou mesurée		(Latéral est , 10) (Central est , 10) (Central ouest , 10) (Latéral ouest , 10)
	Présence de joints	observée ou mesurée		Non
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Largeur approximative du dormant	observée ou mesurée		5 cm
	Surface de baies	observée ou mesurée		1,76 m²
	Type de vitrage	observée ou mesurée		Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée		Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée		Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée		Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Fenêtre 12	Type menuiserie	observée ou mesurée		Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée		Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée		Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée		Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée		Ouest
	Type de masque proches	observée ou mesurée		Absence de masque proche

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Type de masques lointains	observée ou mesurée		Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée		Non
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Largeur approximative du dormant	observée ou mesurée		5 cm
	Surface de baies	observée ou mesurée		1,32 m²
	Type de vitrage	observée ou mesurée		Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée		14 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée		Oui
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée		Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée		Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée		Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée		Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
Fenêtre 13	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée		Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée		Fenêtres coulissantes
	Type volets	observée ou mesurée		Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée		Sud
	Type de masque proches	observée ou mesurée		Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée		Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée		Oui
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Largeur approximative du dormant	observée ou mesurée		5 cm
	Surface de baies	observée ou mesurée		11,5 m²
	Type de vitrage	observée ou mesurée		Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée		10 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée		Oui
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée		Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée		Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée		Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée		Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
Fenêtre 14	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée		Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée		Portes-fenêtres coulissantes
	Type volets	observée ou mesurée		Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)
	Orientation des baies	observée ou mesurée		Sud
	Type de masque proches	observée ou mesurée		Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée		Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée		Non
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Largeur approximative du dormant	observée ou mesurée		5 cm
	Surface de baies	observée ou mesurée		4,02 m²
Fenêtre 15	Type de vitrage	observée ou mesurée		Double vitrage vertical

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée		12 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée		Oui
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée		Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée		Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée		Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée		Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée		Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée		Portes-fenêtres coulissantes
	Type volets	observée ou mesurée		Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)
	Orientation des baies	observée ou mesurée		Sud
	Type de masque proches	observée ou mesurée		Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée		Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée		Oui
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Largeur approximative du dormant	observée ou mesurée		5 cm
Fenêtre 16	Surface de baies	observée ou mesurée		7,7 m²
	Type de vitrage	observée ou mesurée		Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée		10 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée		Oui
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée		Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée		Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée		Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée		Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée		Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée		Portes-fenêtres coulissantes
	Type volets	observée ou mesurée		Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)
	Orientation des baies	observée ou mesurée		Sud
	Type de masque proches	observée ou mesurée		Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée		Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée		Oui
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Largeur approximative du dormant	observée ou mesurée		5 cm
Fenêtre 17	Surface de baies	observée ou mesurée		2,28 m²
	Type de vitrage	observée ou mesurée		Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée		16 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée		Oui
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée		Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée		Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée		Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée		Menuiserie métallique à rupture de pont thermique

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres coulissantes
	Type volets		observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies		observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches		observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		observée ou mesurée	Non Homogène
	Hauteur moyenne α, β		observée ou mesurée	(Latéral est , 22,5) (Central ouest , 22,5) (Latéral ouest , 22,5)
	Présence de joints		observée ou mesurée	Oui
	Type d'adjacence		observée ou mesurée	Extérieur
	Largeur approximative du dormant		observée ou mesurée	5 cm
	Surface de baies		observée ou mesurée	0,94 m²
	Type de vitrage		observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air		observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage		observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
Fenêtre 18	Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres sans ouverture possible
	Type volets		observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies		observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches		observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints		observée ou mesurée	Oui
	Type d'adjacence		observée ou mesurée	Extérieur
	Largeur approximative du dormant		observée ou mesurée	5 cm
	Surface de baies		observée ou mesurée	1,95 m²
	Type de vitrage		observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air		observée ou mesurée	8 mm
	Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	✗	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
Fenêtre 19	Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture		observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets		observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies		observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches		observée ou mesurée	Absence de masque proche

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Type de masques lointains	observée ou mesurée		Non Homogène
	Hauteur moyenne α, β	observée ou mesurée		(Latéral est , 22,5) (Central est , 22,5)
	Présence de joints	observée ou mesurée		Non
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Largeur approximative du dormant	observée ou mesurée		5 cm
Fenêtre 20	Surface de baies	observée ou mesurée		1,56 m²
	Type de vitrage	observée ou mesurée		Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée		10 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée		Oui
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée		Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée		Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée		Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée		Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée		Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée		Fenêtres coulissantes
	Type volets	observée ou mesurée		Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée		Est
	Type de masque proches	observée ou mesurée		Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée		Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée		Oui
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Largeur approximative du dormant	observée ou mesurée		5 cm
Porte d'entrée	Type de menuiserie	observée ou mesurée		Bois
	Type de porte	observée ou mesurée		Opaque pleine
	Surface	observée ou mesurée		2,42 m²
	Présence de joints	observée ou mesurée		Non
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Largeur approximative du dormant	observée ou mesurée		5 cm
Porte accès parking	Type de menuiserie	observée ou mesurée		Bois
	Type de porte	observée ou mesurée		Opaque pleine
	Surface	observée ou mesurée		1,8 m²
	Présence de joints	observée ou mesurée		Non
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Largeur approximative du dormant	observée ou mesurée		5 cm
Porte accès étage	Type de menuiserie	observée ou mesurée		Bois
	Type de porte	observée ou mesurée		Opaque pleine
	Surface	observée ou mesurée		1,42 m²
	Présence de joints	observée ou mesurée		Non
	Type d'adjacence	observée ou mesurée		Extérieur
	Largeur approximative du dormant	observée ou mesurée		5 cm

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Plancher 1 Mur 2	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		1,26 m
Linéaire Plancher 1 Mur 3	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		2,04 m
Linéaire Plancher 1 Mur 4	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		1,6 m
Linéaire Plancher 1 Mur 5	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		4,51 m
Linéaire Plancher 1 Mur 6	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		5,55 m
Linéaire Plancher 1 Mur 7	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		4,63 m
Linéaire Plancher 2 Mur 20	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher bas - Mur
	Type isolation	valeur par défaut		Plancher 2 : ITE
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		12,36 m
Linéaire Plancher 2 Mur 21	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher bas - Mur
	Type isolation	valeur par défaut		Plancher 2 : ITE
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		4,4 m
Linéaire Plancher 2 Mur 22	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher bas - Mur
	Type isolation	valeur par défaut		Plancher 2 : ITE
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		9,3 m
Linéaire Plancher 2 Mur 23	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher bas - Mur
	Type isolation	valeur par défaut		Plancher 2 : ITE
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		3,92 m
Linéaire Plancher 2 Mur 24	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher bas - Mur
	Type isolation	valeur par défaut		Plancher 2 : ITE
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		3,92 m
Linéaire Plancher 2 Mur 25	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher bas - Mur
	Type isolation	valeur par défaut		Plancher 2 : ITE
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		3,92 m
Linéaire Plancher 2 Mur 26	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher bas - Mur
	Type isolation	valeur par défaut		Plancher 2 : ITE
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		5,79 m
Linéaire Plancher 2 Mur 27	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher bas - Mur
	Type isolation	valeur par défaut		Plancher 2 : ITE
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		4,93 m
Linéaire Plancher 2 Mur 28	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher bas - Mur
	Type isolation	valeur par défaut		Plancher 2 : ITE
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		3,95 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher bas - Mur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Plancher 2 Mur 29	Type isolation	✗	valeur par défaut	Plancher 2 : ITE
	Longueur du pont thermique	🔍	observée ou mesurée	4,56 m
Linéaire Mur 1 (vers le haut)	Type de pont thermique	🔍	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	🔍	observée ou mesurée	8,3 m
Linéaire Mur 1 (vers le bas)	Type de pont thermique	🔍	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	🔍	observée ou mesurée	8,3 m
Linéaire Mur 2 (vers le bas)	Type de pont thermique	🔍	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	🔍	observée ou mesurée	1,26 m
Linéaire Mur 3 (vers le bas)	Type de pont thermique	🔍	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	🔍	observée ou mesurée	2,04 m
Linéaire Mur 4 (vers le bas)	Type de pont thermique	🔍	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	🔍	observée ou mesurée	1,6 m
Linéaire Mur 8 (vers le haut)	Type de pont thermique	🔍	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	🔍	observée ou mesurée	3,14 m
Linéaire Mur 10 (vers le haut)	Type de pont thermique	🔍	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	🔍	observée ou mesurée	9,99 m
Linéaire Mur 9 (vers le haut)	Type de pont thermique	🔍	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	🔍	observée ou mesurée	4,25 m
Linéaire Mur 14 (vers le haut)	Type de pont thermique	🔍	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	🔍	observée ou mesurée	3,92 m
Linéaire Mur 11 (vers le haut)	Type de pont thermique	🔍	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	🔍	observée ou mesurée	3,52 m
Linéaire Mur 14 (vers le bas)	Type de pont thermique	🔍	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	🔍	observée ou mesurée	3,92 m
Linéaire Mur 12 (vers le haut)	Type de pont thermique	🔍	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	🔍	observée ou mesurée	4,27 m
Linéaire Mur 15 (vers le haut)	Type de pont thermique	🔍	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	🔍	observée ou mesurée	3,92 m
Linéaire Mur 13 (vers le haut)	Type de pont thermique	🔍	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	🔍	observée ou mesurée	6,14 m
Linéaire Mur 15 (vers le bas)	Type de pont thermique	🔍	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	🔍	observée ou mesurée	3,92 m
Linéaire Mur 16 (vers le haut)	Type de pont thermique	🔍	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	🔍	observée ou mesurée	3,92 m
Linéaire Mur 16 (vers le bas)	Type de pont thermique	🔍	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	🔍	observée ou mesurée	3,92 m
Linéaire Mur 17 (vers le haut)	Type de pont thermique	🔍	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	🔍	observée ou mesurée	2,49 m
Linéaire Mur 17 (vers le bas)	Type de pont thermique	🔍	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	🔍	observée ou mesurée	2,49 m

AVOVENTES.FR

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Mur 18 (vers le haut)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		2,65 m
Linéaire Mur 18 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		2,65 m
Linéaire Mur 19 (vers le haut)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		2,49 m
Linéaire Mur 19 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		2,49 m
Linéaire Mur 22 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		9,3 m
Linéaire Mur 23 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		3,92 m
Linéaire Mur 24 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		3,92 m
Linéaire Mur 25 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		3,92 m
Linéaire Mur 26 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		5,79 m
Linéaire Mur 27 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		4,93 m
Linéaire Mur 28 (vers le bas)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		3,95 m
Linéaire Plafond 3 Mur 10	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher haut - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		9,99 m
Linéaire Plafond 3 Mur 11	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher haut - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		3,52 m
Linéaire Plafond 3 Mur 12	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher haut - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		4,27 m
Linéaire Plafond 3 Mur 13	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher haut - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		6,14 m
Linéaire Plafond 3 Mur 5	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher haut - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		4,51 m
Linéaire Plafond 3 Mur 6	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher haut - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		5,55 m
Linéaire Plafond 3 Mur 7	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher haut - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		4,63 m
Linéaire Plafond 3 Mur 8	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher haut - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		3,14 m
Linéaire Plafond 3 Mur 9	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher haut - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		4,25 m

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Plafond 4 Mur 20	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher haut - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		12,36 m
Linéaire Plafond 4 Mur 21	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher haut - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		4,4 m
Linéaire Plafond 4 Mur 29	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Plancher haut - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		4,56 m
Linéaire Mur 9 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		2,5 m
Linéaire Mur 28 (à droite du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		2,5 m
Linéaire Mur 29 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		2,5 m
Linéaire Mur 5 (à droite du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		2,5 m
Linéaire Mur 6 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		2,5 m
Linéaire Mur 7 (à droite du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		2,5 m
Linéaire Mur 8 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		2,5 m
Linéaire Mur 8 (à droite du refend)	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		2,5 m
Linéaire Fenêtre 1 Mur 1	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		15 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée		5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée		Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée		Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 2 Mur 2	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		4,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée		5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée		Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée		Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 3 Mur 7	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		3,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée		5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée		Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée		Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 4 Mur 8	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée		5 cm

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée		Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée		Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 5 Mur 10	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		11,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée		5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée		Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée		Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 6 Mur 10	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		5,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée		5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée		Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée		Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 7 Mur 10	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		3,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée		5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée		Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée		Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 8 Mur 11	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		5,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée		5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée		Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée		Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 9 Mur 12	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		7,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée		5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée		Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée		Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 10 Mur 13	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée		5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée		Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée		Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 11 Mur 16	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		2,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée		5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée		Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée		Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 12 Mur 14	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		10,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée		5 cm

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée		Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée		Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 13 Mur 18	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		5,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée		5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée		Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée		Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 14 Mur 20	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		9,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée		5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée		Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée		Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 15 Mur 20	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		6,35 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée		5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée		Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée		Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 16 Mur 21	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		7,95 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée		5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée		Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée		Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 17 Mur 22	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		6,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée		5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée		Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée		Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 18 Mur 22	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		3,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée		5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée		Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée		Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 19 Mur 28	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		4,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée		5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée		Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée		Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 20 Mur 29	Type de pont thermique	observée ou mesurée		Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée		5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée		5 cm

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Retour isolation autour menuiserie		observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries		observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Porte d'entrée Mur 1	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	5,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie		observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries		observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Porte accès parking Mur 4	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	4,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie		observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries		observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Porte accès étage Mur 16	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	4,55 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie		observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries		observée ou mesurée	Nu intérieur

Fiche technique du logement (suite)

équipements

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
Pompe à chaleur Air/Air Daikin	Type d'installation de chauffage	observée ou mesurée		Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint
	Type générateur	observée ou mesurée		Pompe à chaleur Air/Air Daikin
	Surface chauffée	observée ou mesurée		100,43 m²
	Année d'installation	observée ou mesurée		2007
	Energie utilisée	observée ou mesurée		Electricité
	Présence d'une ventouse	observée ou mesurée		Non
	Présence d'une veilleuse	observée ou mesurée		Non
	SCOP / COP	valeur par défaut		2,4
	Type émetteur	observée ou mesurée		Air soufflé
	Surface chauffée par émetteur	observée ou mesurée		100,43 m²
	Type de chauffage	observée ou mesurée		Central avec régulation pièce par pièce
	Equipement d'intermittence	observée ou mesurée		Par pièce avec minimum de température
	Présence de comptage	observée ou mesurée		Non
	Type de distribution	observée ou mesurée		Air soufflé (100,43m²): Fluide frigorigène
Insert Stuv	Type d'installation de chauffage	observée ou mesurée		Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint
	Type générateur	observée ou mesurée		Insert Stuv
	Surface chauffée	observée ou mesurée		100,43 m²
	Année d'installation	valeur par défaut		2010
	Energie utilisée	observée ou mesurée		Bois
	Type de combustible bois	observée ou mesurée		Bûches
	Présence d'une ventouse	observée ou mesurée		Non
	Présence d'une veilleuse	observée ou mesurée		Non
	Type émetteur	observée ou mesurée		Autres équipements
	Type de chauffage	observée ou mesurée		Divisé sans régulation pièce par pièce
	Equipement d'intermittence	observée ou mesurée		Absent
	Présence de comptage	observée ou mesurée		Non
	Type de distribution	observée ou mesurée		Autres équipements: Pas de réseau de distribution
Pompe à chaleur Air/Air Daikin	Type d'installation de chauffage	observée ou mesurée		Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	observée ou mesurée		Pompe à chaleur Air/Air Daikin
	Surface chauffée	observée ou mesurée		218,03 m²
	Année d'installation	observée ou mesurée		2007
	Energie utilisée	observée ou mesurée		Electricité
	Présence d'une ventouse	observée ou mesurée		Non
	Présence d'une veilleuse	observée ou mesurée		Non
	SCOP / COP	valeur par défaut		2,4
	Type émetteur	observée ou mesurée		Air soufflé
	Surface chauffée par émetteur	observée ou mesurée		218,03 m²
	Type de chauffage	observée ou mesurée		Central avec régulation pièce par pièce
	Equipement d'intermittence	observée ou mesurée		Par pièce avec minimum de température
	Présence de comptage	observée ou mesurée		Non

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
	Type de distribution	observée ou mesurée		Air soufflé (218,03m²): Fluide frigorigène
Radiateurs sèche servietes	Type d'installation de chauffage	observée ou mesurée		Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	observée ou mesurée		Radiateurs sèche servietes
	Surface chauffée	observée ou mesurée		29,18 m²
	Année d'installation	valeur par défaut		2010
	Energie utilisée	observée ou mesurée		Electricité
	Présence d'une ventouse	observée ou mesurée		Non
	Présence d'une veilleuse	observée ou mesurée		Non
	Type émetteur	observée ou mesurée		Autre émetteur à effet joule
	Surface chauffée par émetteur	observée ou mesurée		29,18 m²
	Type de chauffage	observée ou mesurée		Divisé avec régulation pièce par pièce
	Equipement d'intermittence	observée ou mesurée		Par pièce avec minimum de température
	Présence de comptage	observée ou mesurée		Non
	Type de distribution	observée ou mesurée		Autre émetteur à effet joule (29,18m²): Pas de réseau de distribution
Chauffe-eau vertical Electrique Chaffoteaux	Type générateur	observée ou mesurée		Chauffe-eau vertical Electrique Chaffoteaux
	Année installation	valeur par défaut		2002
	Energie utilisée	observée ou mesurée		Electricité
	Type production ECS	observée ou mesurée		Individuel
	Présence d'une veilleuse	document fourni		Non
	Pièces alimentées contiguës	observée ou mesurée		Non
	Production en volume habitable	observée ou mesurée		Non
	Volume de stockage	observée ou mesurée		300 L
	Type de ballon	observée ou mesurée		Chauffe-eau vertical
	Catégorie de ballon	observée ou mesurée		B ou 2 étoiles
Chauffe-eau vertical Electrique Thermor	Type générateur	observée ou mesurée		Chauffe-eau vertical Electrique Thermor
	Année installation	valeur par défaut		2002
	Energie utilisée	observée ou mesurée		Electricité
	Type production ECS	observée ou mesurée		Individuel
	Présence d'une veilleuse	document fourni		Non
	Pièces alimentées contiguës	observée ou mesurée		Non
	Production en volume habitable	observée ou mesurée		Non
	Volume de stockage	observée ou mesurée		300 L
	Type de ballon	observée ou mesurée		Chauffe-eau vertical
	Catégorie de ballon	observée ou mesurée		B ou 2 étoiles
Pac air / air Daikin	Surface de référence refroidie	observée ou mesurée		100,43 m²
	Année installation équipement	observée ou mesurée		2007
	Energie utilisée	observée ou mesurée		Electrique
	Surface de référence refroidie	observée ou mesurée		218,03 m²
	Année installation équipement	observée ou mesurée		2007
	Energie utilisée	observée ou mesurée		Electrique

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	✗ valeur par défaut	VMC SF Auto réglable < 1982 (Electricité)
	Q4Paconv/m²	✗ valeur par défaut	2,2
	Année installation	✗ valeur par défaut	1980
	Plusieurs façades exposées	observée ou mesurée	Oui
	Menuiseries avec joints	observée ou mesurée	Oui

AVOVENTES.FR

Stratège | SANTÉ & SÉCURITÉ DE L'IMMOBILIER

DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

▪ **Localisation du ou des immeubles bâti(s)**

Département : **ALPES-MARITIMES**
Commune : **CANNES (06400)**
Adresse : **7 avenue Bellevue**
Lieu-dit / immeuble :

Réf. Cadastrale : **CL - 51 et 245**

▪ **Désignation et situation du lot de (co)propriété :**

Type d'immeuble : **Maison individuelle**

Date de construction : **1960**
Année de l'installation : **> à 15 ans**

Distributeur d'électricité :

Rapport n° : **30896** AVOVENTES **ELEC**

La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ **Identité du donneur d'ordre**

Nom / Prénom : AVOVENTES
Tél. : Email :
Adresse : **Chez Maître CARDON - Mandataire judiciaire 15 Impasse de l'Horloge 06110 LE CANNET**

▪ **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle : ☑
Autre le cas échéant (préciser) ☐

▪

3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

▪ **Identité de l'opérateur :**

Nom : AVOVENTES
Prénom : AVOVENTES
Nom et raison sociale de l'entreprise : **STRATEGE**
Adresse : **4, avenue de la Baronne**
06400 CANNES
N° Siret : **34880041800041**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA FRANCE IARD**
N° de police : **10147785804** date de validité : **01/01/2026**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **B2C** , le 20/01/2023 , jusqu'au 19/01/2030
N° de certification : **B2C 1134**

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Néant

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

Néant

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

Néant

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

Néant

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.		Socles de prsie se décollent du mur
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.		Domynos accessiblent

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.		Conducteurs nus

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Néant

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
(*) *Avertissement*: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

N° article (1)	Libellé des points de contôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.5.3 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	Non visible
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS du CONDUCTEUR de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire aux ELEMENTS CONDUCTEURS et aux MASSES.	Non visible

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou,si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- *« Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage.» ;*
- *« Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.» ;*
- *« L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.» ;*
- *« Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »*
- *« L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »*
- *« La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »*
- *« Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »*
- *« Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »*
- *« La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »*
- *« Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »*
- *Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).*

7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

Appareil général de commande et de protection Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'**urgence**, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.
Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique.
Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.
L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Dispositif de protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.
L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l' origine d'incendies.
Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.
Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

www.stratege.com
1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Socles de prise de courant de type à obturateurs : L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.
Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum): La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

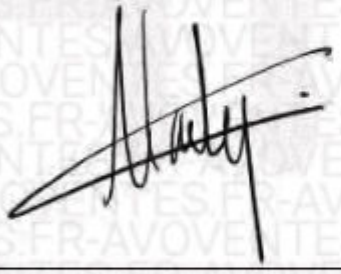
9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le **15/12/2025**
Date de fin de validité : **16/12/2028**
Etat rédigé à **CANNES** Le **17/12/2025**
Nom : AVOVENTES Prénom : AVOVENTES



www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
Accréditation n°4-0557 PORTEE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr

B2C
Bureau Contrôle Certification

N° de certification
B2C 1134

CERTIFICATION DE PERSONNES
attribuée à :

AVOVENTES

Amiante sans mention : Secteur B : certification des personnes réalisant des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Obtenue le : 08/03/2023 | Valable jusqu'au : 07/03/2030*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Plomb sans mention : Secteur A : Certification de personnes réalisant des constats de risque d'exposition au plomb (CREP)

Obtenue le : 12/12/2022 | Valable jusqu'au : 11/12/2029*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE sans mention : Secteur D : certification des personnes réalisant des diagnostics de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation et des attestations de prise en compte de la réglementation thermique

Obtenue le : 08/03/2023 | Valable jusqu'au : 07/03/2030*

Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Électricité : Secteur F : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures d'électricité

Obtenue le : 20/01/2023 | Valable jusqu'au : 19/01/2030*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Gaz : Secteur E : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures de gaz

Obtenue le : 12/12/2022 | Valable jusqu'au : 11/12/2029*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Termites : Secteur C : certification des personnes réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment, en métropole

Obtenue le : 20/01/2023 | Valable jusqu'au : 19/01/2030*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 01 juillet 2024

Responsable Qualité
AVOVENTES

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance.
La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com

24 rue des Prés • 67380 LINGOLSHEIM • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : B.2.C@outlook.com • www.b2c-france.com

Etat de l'installation intérieure d'électricité

Stratege | SANTÉ & SÉCURITÉ DE L'IMMOBILIER

Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 30896 AVOVENTES
Réalisé par AVOVENTES
Pour le compte de STRATEGE

Date de réalisation : 18 août 2026 (Valable 6 mois)
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :
N° 2023-065/DDTM/PRNT du 30 juin 2023

Références du bien

Adresse du bien
7 avenue Bellevue
06400 Cannes

Référence(s) cadastrale(s):
CL0051, CL0245

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.

Vendeur
AVOVENTES

Acquéreur



Synthèses

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)

Votre commune				Votre immeuble		
Type	**Nature du risque**	**Etat de la procédure**	**Date**	**Concerné**	**Travaux**	**Réf.**
PPRn	Feu de forêt	approuvé	29/12/2010	oui	oui	p.6
PPRn	Inondation	approuvé	15/10/2021	non	non	p.6
SIS (1)	Pollution des sols	approuvé	07/10/2019	non	-	p.8
Périmètre d'application d'une Obligation Légale de Débroussaillement				oui	-	p.7
Zonage de sismicité : 3 - Modérée (2)				oui	-	-
Zonage du potentiel radon : 3 - Significatif (3)				oui	-	-

Etat des Risques et Pollutions (ERP)

Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
Commune non concernée par la démarche d'étude du risque lié au recul du trait de côte.						

Etat des risques approfondi (Synthèse Risque Argile / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Oui	Aléa Moyen
Plan d'Exposition au Bruit (4)	Non	-
Basias, Basol, Icpe	Oui	2 sites * à - de 500 mètres

** Ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.*

(1) Secteur d'Information sur les Sols.

(2) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(3) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(4) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)

Risques		Concerné	Détails
Inondation	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Oui	*Présence d'un TRI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.*
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui	*Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.*
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Oui	*Présence d'un PAPI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.*
	Remontées de nappes	Oui	*Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité MOYENNE (dans un rayon de 500 mètres).*
Installation nucléaire		Non	-
Mouvement de terrain		Non	-
Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	-
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Oui	*Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.*
	ICPE : Installations industrielles	Non	-
Cavités souterraines		Non	-
Canalisation TMD		Non	-

Source des données : https://www.georisques.gouv.fr/

Sommaire

Synthèses 1
Formulaire récapitulatif 5
Localisation sur cartographie des risques 6
Obligations Légales de Débroussaillement 7
Procédures ne concernant pas l'immeuble 8
Déclaration de sinistres indemnisés 9
Argiles - Information relative aux travaux non réalisés 12
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions 13
Annexes 14

État des Risques et Pollutions

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur ou au potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : 18/08/2026

Parcelle(s) : CL0051, CL0245

7 avenue Bellevue 06400 Cannes

Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels (PPRn)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	prescrit	oui ☐	non ☒
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	appliqué par anticipation	oui ☐	non ☒
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	approuvé	oui ☒	non ☐

Les risques naturels pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation ☐ | Crue torrentielle ☐ | Remontée de nappe ☐ | Submersion marine ☐ | Avalanche ☐
Mouvement de terrain ☐ | Mvt terrain-Sécheresse ☐ | Séisme ☐ | Cyclone ☐ | Eruption volcanique ☐
Feu de forêt ☒ | autre ☐

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn — oui ☒ non ☐
si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés' — oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers (PPRm)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm	prescrit	oui ☐	non ☒
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm	appliqué par anticipation	oui ☐	non ☒
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm	approuvé	oui ☐	non ☒

Les risques miniers pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers ☐ | Affaissement ☐ | Effondrement ☐ | Tassement ☐ | Emission de gaz ☐
Pollution des sols ☐ | Pollution des eaux ☐ | autre ☐

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm — oui ☐ non ☒
si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés — oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques (PPRt)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt	approuvé	oui ☐	non ☒
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt	prescrit	oui ☐	non ☒

Les risques technologiques pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque Industriel ☐ | Effet thermique ☐ | Effet de surpression ☐ | Effet toxique ☐ | Projection ☐

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement	oui ☐	non ☒
L'immeuble est situé en zone de prescription	oui ☐	non ☒
Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés	oui ☐	non ☐
Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location*	oui ☐	non ☐

*Information à compléter par le vendeur / bailleur, disponible auprès de la Préfecture

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble est situé dans une zone de sismicité classée en : zone 1 ☐ Très faible | zone 2 ☐ Faible | zone 3 ☒ Modérée | zone 4 ☐ Moyenne | zone 5 ☐ Forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une zone à potentiel radon : zone 1 ☐ Faible | zone 2 ☐ Faible avec facteur de transfert | zone 3 ☒ Significatif

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T (catastrophe naturelle, minière ou technologique)

L'immeuble a donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T* — oui ☐ non ☐

*Information à compléter par le vendeur / bailleur

Information relative à la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) — oui ☐ non ☒

Selon les informations mises à disposition par l'arrêté préfectoral 16120 du 07/10/2019 portant création des SIS dans le département

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est situé sur une commune concernée par le recul du trait de côte et listée par décret — oui ☐ non ☒

L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme :
oui, à horizon d'exposition de 0 à 30 ans ☐ | oui, à horizon d'exposition de 30 à 100 ans ☐ | non ☐ | zonage indisponible ☐

L'immeuble est concerné par des prescriptions applicables à cette zone	oui ☐	non ☐
L'immeuble est concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser	oui ☐	non ☐

*Information à compléter par le vendeur / bailleur

Situation de l'immeuble au regard de l'obligation légale de débroussaillement (OLD)

L'immeuble se situe dans un périmètre d'application d'une Obligation Légale de Débroussaillement — oui ☒ non ☐
L'immeuble est concerné par une obligation légale de débroussailler* — oui ☐ non ☐

*Information à compléter par le vendeur / bailleur

Parties concernées

Vendeur AVOVENTES à _____ le _____

Acquéreur _____ à _____ le _____

1. Partie à compléter par le vendeur - bailleur - donateur - partie1 et sur sa seule responsabilité
Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Feu de forêt

PPRn Feu de forêt, approuvé le 29/12/2010

Concerné*

* L'immeuble est situé dans le périmètre d'une zone à risques



La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.
Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.
Le contour du terrain n'est donné qu'à titre indicatif.

Inondation

PPRn Inondation, approuvé le 15/10/2021

Non concerné*

* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques

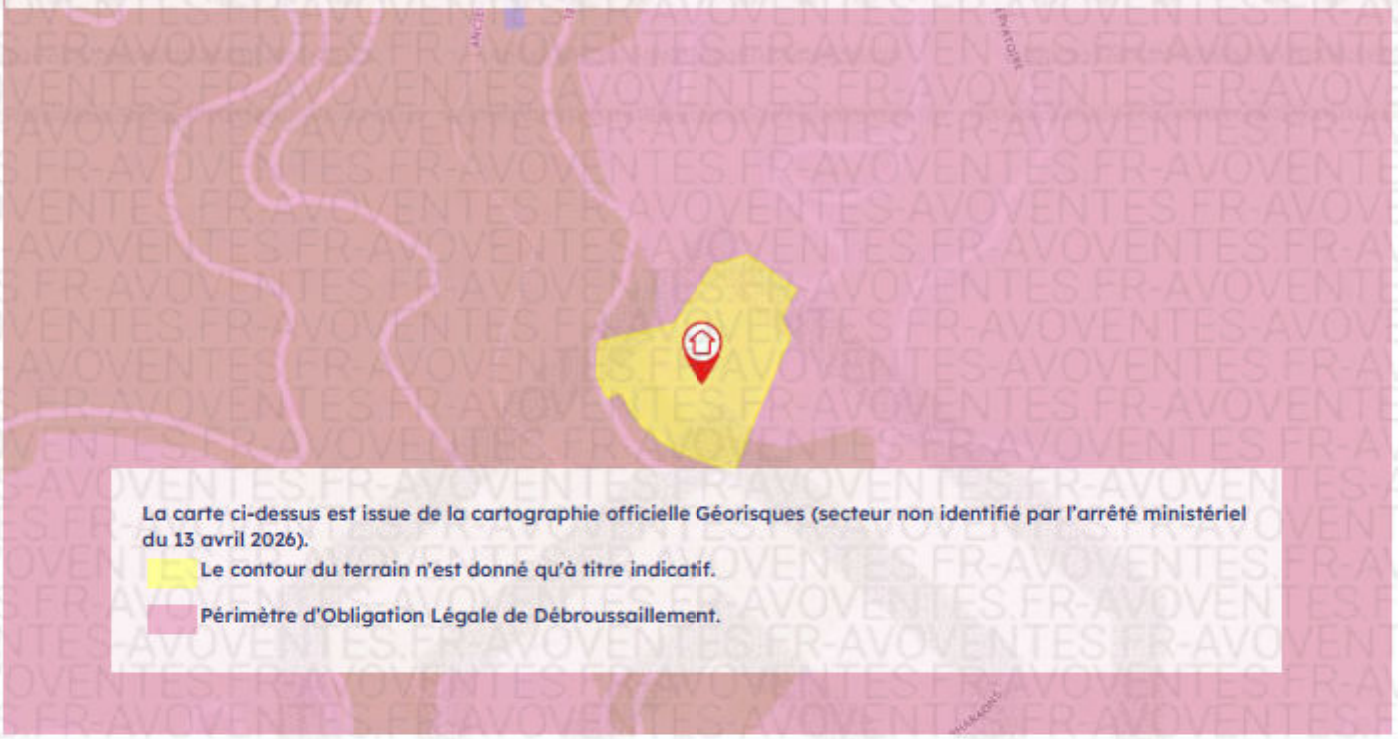


La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.
Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.
Le contour du terrain n'est donné qu'à titre indicatif.

Obligations Légales de Débroussaillement

Concerné *

* Le bien se situe dans le périmètre d'application d'une obligation légale de débroussaillement.



La carte ci-dessus est issue de la cartographie officielle Géorisques (secteur non identifié par l'arrêté ministériel du 13 avril 2026).

Le contour du terrain n'est donné qu'à titre indicatif.

Périmètre d'Obligation Légale de Débroussaillement.

Effectivité des Obligations Légales de Débroussaillement

Le bien doit effectivement être débroussaillé s'il se situe dans un **périmètre soumis à des Obligations Légales de Débroussaillement** et s'il remplit **l'une ou l'autre des conditions suivantes** (cf. article L.134-6 du Code forestier) :

- Il se situe aux abords :
  - d'une construction, un chantier ou toute autre installation ;
  - d'une voie privée donnant accès à une construction, un chantier ou toute autre installation ;
- Il se situe dans :
  - une zone urbaine d'un PLU, une zone constructible d'une carte communale ou une partie actuellement urbanisée d'une commune soumise au RNU ;
  - une Zone d'Aménagement Concerté, une Association Foncière Urbaine ou un lotissement ;
- Il accueille
  - des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs ou des résidences mobiles ;
  - un camping ou un parc résidentiel destiné à l'accueil d'habitations légères de loisirs ;
  - une installation classée pour la protection de l'environnement.

Cartographies ne concernant pas l'immeuble

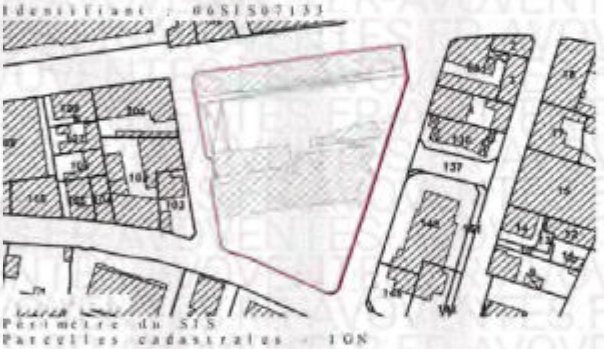
Au regard de sa position géographique, l'immeuble n'est pas concerné par :

Le SIS Pollution des sols, approuvé le 07/10/2019









Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	23/09/2024	23/09/2024	21/12/2024	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/04/2023	30/06/2023	03/08/2024	☐
Marée de tempête	17/01/2023	18/01/2023	07/07/2023	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/04/2022	30/09/2022	08/09/2023	☐
Marée de tempête	20/12/2019	21/12/2019	13/03/2020	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	01/12/2019	02/12/2019	19/12/2019	☐
Mouvement de terrain	01/12/2019	02/12/2019	12/06/2020	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	23/11/2019	24/11/2019	30/11/2019	☐
Marée de tempête	23/11/2019	24/11/2019	29/01/2020	☐
Mouvement de terrain	22/11/2019	24/11/2019	12/06/2020	☐
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	03/10/2015	03/10/2015	08/10/2015	☐
Mouvement de terrain	03/10/2015	04/10/2015	27/01/2017	☐
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	04/11/2014	05/11/2014	06/01/2015	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par submersion marine	08/11/2011	08/11/2011	03/01/2012	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	04/11/2011	06/11/2011	19/11/2011	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par submersion marine	04/05/2010	04/05/2010	26/06/2010	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par submersion marine	19/02/2010	19/02/2010	26/06/2010	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par submersion marine	01/01/2010	01/01/2010	13/05/2010	☐

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par submersion marine	22/12/2009	25/12/2009	13/05/2010	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	18/09/2009	18/09/2009	14/11/2009	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	15/09/2009	15/09/2009	14/11/2009	☐
Par submersion marine	14/12/2008	15/12/2008	21/05/2009	☐
Par submersion marine	30/11/2008	01/12/2008	21/05/2009	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2007	30/09/2007	18/03/2009	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2007	31/03/2007	18/03/2009	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2006	31/03/2006	18/03/2009	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	08/09/2005	09/09/2005	30/12/2005	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2005	31/03/2005	13/12/2009	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	05/08/2004	05/08/2004	15/01/2005	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2004	30/09/2004	18/03/2009	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2004	31/03/2004	18/03/2009	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par submersion marine	31/10/2003	01/11/2003	23/05/2004	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/12/2000	25/12/2000	26/09/2001	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par submersion marine	06/11/2000	06/11/2000	23/03/2001	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	05/11/2000	06/11/2000	29/12/2000	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	23/10/1999	24/10/1999	19/03/2000	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	05/09/1998	05/09/1998	10/03/1999	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/01/1996	12/01/1996	14/02/1996	☐
Affaissement - Eboulement, chutes de pierres et de blocs Glissement de terrain	11/01/1996	12/01/1996	17/04/1996	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	04/11/1994	06/11/1994	25/11/1994	☐

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	26/06/1994	27/06/1994	24/11/1994	☐
Glissement de terrain	26/06/1994	27/06/1994	24/11/1994	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	05/10/1993	10/10/1993	24/10/1993	☐
Glissement de terrain	05/10/1993	10/10/1993	31/01/1995	☐
Par submersion marine	05/12/1992	05/12/1992	28/03/1993	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	28/09/1991	30/09/1991	15/10/1992	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/02/1989	26/02/1989	13/12/1989	☐
Par submersion marine	25/02/1989	26/02/1989	07/02/1990	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	10/10/1987	11/10/1987	16/01/1988	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	04/10/1987	05/10/1987	30/06/1988	☐
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	22/12/1982	☐

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : https://www.georisques.gouv.fr/

Préfecture : Nice - Alpes-Maritimes

Commune : Cannes

Adresse de l'immeuble

7 avenue Bellevue
Parcelle(s) : CL0051, CL0245
06400 Cannes

France

Établi le :

Acquéreur :

Vendeur :

Argiles - Information relative aux travaux non réalisés

Conformément aux dispositions de l'article R125-24 du Code de l'environnement pris en son dernier alinéa :

« En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'expertise qui lui a été communiqué par l'assureur conformément à l'article L. 125-2 du code des assurances, le vendeur joint à l'état des risques la liste des travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnisation et qui sont consécutifs à des dommages matériels directs causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus pendant la période au cours de laquelle il a été propriétaire du bien».

	Oui	Non
L'immeuble présente des désordres répondant aux critères énoncés dans l'article ci-dessus reproduit.	☐	☐

Le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travaux non encore réalisés permettant un arrêt de ces désordres.

Prescriptions de travaux

Pour le PPR « Feu de forêt » approuvé le 29/12/2010, des prescriptions s'appliquent dans les cas suivants :
- Quelle que soit la zone et la destination du bien : référez-vous au règlement, page(s) 9,12,13,15,16

Documents de référence

- Règlement du PPRn Feu de forêt, approuvé le 29/12/2010
- Note de présentation du PPRn Feu de forêt, approuvé le 29/12/2010

Sauf mention contraire, ces documents font l'objet d'un fichier complémentaire distinct et disponible auprès du prestataire qui vous a fourni cet ERP.

Conclusions

L'Etat des Risques en date du 18/08/2026 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2023-065/DDTM/PRNT en date du 30/06/2023 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque Feu de forêt et par la réglementation du PPRn Feu de forêt approuvé le 29/12/2010

Des prescriptions de travaux existent pour l'immeuble.
- Le risque sismique (niveau 3, sismicité Modérée) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8
- Le risque Radon (niveau : significatif)
- L'Obligation Légale de Débroussaillement, conformément à l'arrêté en date du 6 février 2024 classant les bois et forêts exposés au risque d'incendie au titre des articles L. 132-1 et L. 133-1 du code forestier (AGRT2401596A), ainsi qu'aux données issues de la plateforme Géorisques

Sommaire des annexes

Arrêté Préfectoral départemental n° 2023-065/DDTM/PRNT du 30 juin 2023

Cartographies :

- Cartographie réglementaire du PPRn Feu de forêt, approuvé le 29/12/2010
- Cartographie réglementaire du PPRn Inondation, approuvé le 15/10/2021
- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité
- Cartographie réglementaire de la sismicité
- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur le risque radon
- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur l'obligation légale de débroussaillement

À titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.

PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements – Risques – Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques

AP n° 2023 – 065 / DDTM / PRNT

Nice, le 30 JUIN 2023

Arrêté préfectoral
abrogeant l'arrêté n° 2022-109 du 4 juillet 2022 relatif à la liste des communes soumises à l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers soumis à des risques naturels et technologiques majeurs

Le préfet des Alpes-Maritimes
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 à L. 125-7, R. 125-23 à R. 125-27 et R. 563-1 à R. 563-8 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-4 et L 271-5 ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret 2010-1254 du 10 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques ;

Considérant que l'article 236 de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets introduit plusieurs évolutions applicables depuis le 1er janvier 2023 ;

Considérant que le vendeur et le bailleur sont dans l'obligation d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur l'état des risques ;

Considérant que l'état des risques est accessible sur le site Géorisques, à partir de l'onglet sur l'état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (https://errial.georisques.gouv.fr),

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes ;

ARRÊTE

Article 1er :

L'arrêté préfectoral n°2022-109 du 4 juillet 2022 dressant la liste des communes dans lesquelles s'applique l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs est abrogé à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 2 :

Les documents cités à l'article R. 125-24 du code de l'environnement relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, les risques miniers et la pollution des sols sont consultables en préfecture (direction départementale des territoires et de la mer), sous-préfecture, mairies concernées et également sur les sites suivant :

- http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels-et-technologiques
- http://www.georisques.gouv.fr
- https://catastrophes-naturelles.ccr.fr/les-arretes

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes. Une copie est adressée aux maires des communes concernées par les modifications opérées par le présent arrêté et à la chambre départementale des notaires.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes

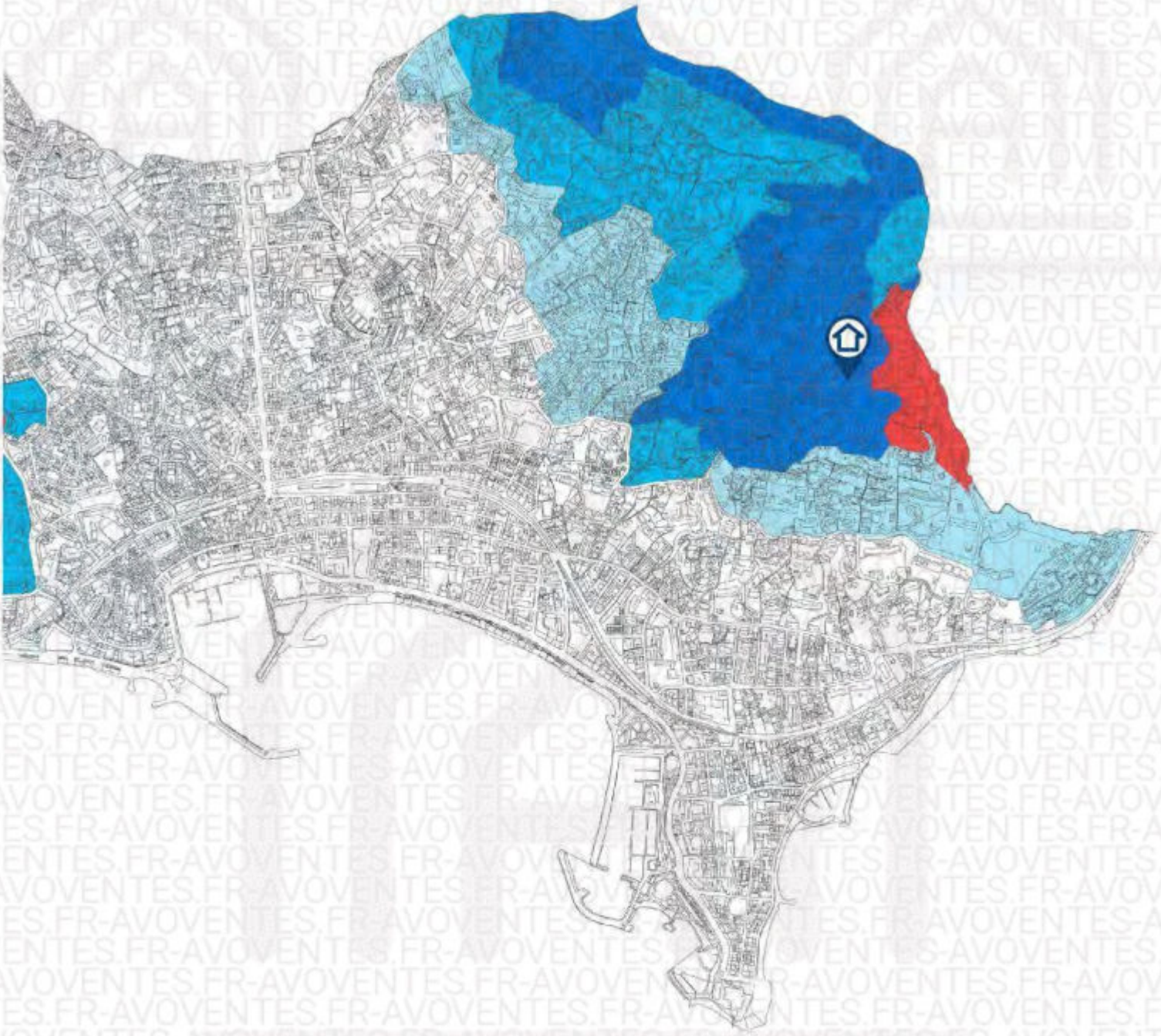
Il est possible de déposer le recours devant le Tribunal administratif par la voie électronique via l'application internet « Télérecours citoyens » sur l'adresse suivante : https://www.telerecours.fr/.

Article 5 :

Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, le directeur départemental des territoires et de la mer et les maires des communes concernées par les modifications opérées par le présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet,
Le Secrétaire Général

AVOVENTES



COMMUNE DE CANNES

PLAN de PREVENTION des RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INCENDIES DE FORET

Plan de Zonage (Est)



R1 - Zone de danger fort

R1i - Zone de danger modéré à importance particulière

B1 - Zone de danger modéré

B2 - Zone de danger faible

Zone non réglementée

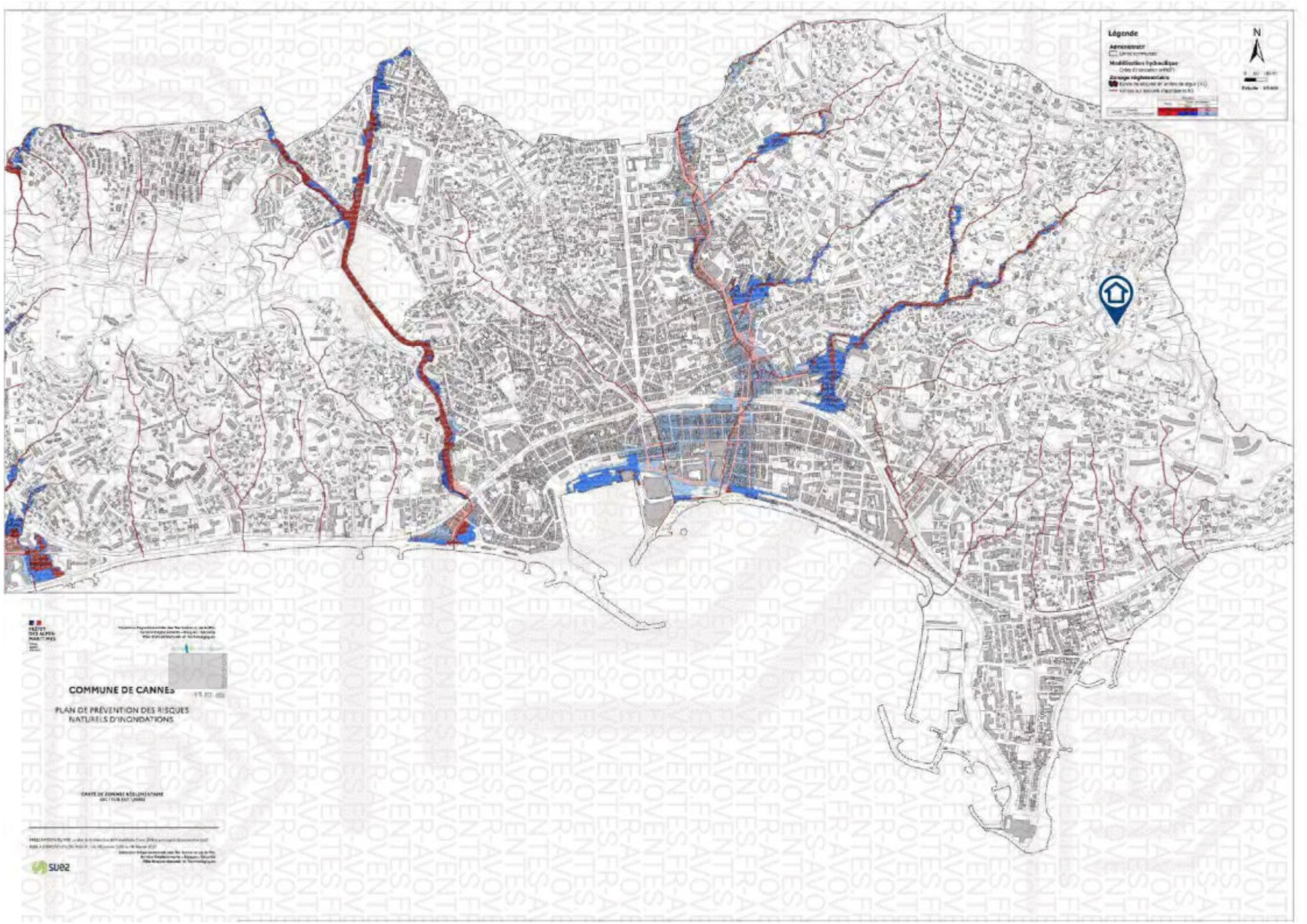
Prescription du PPRIF 26 novembre 1994

Enquête publique du 3 novembre 2003 au 5 décembre 2003

Approbation :

Signé le 29 décembre 2010

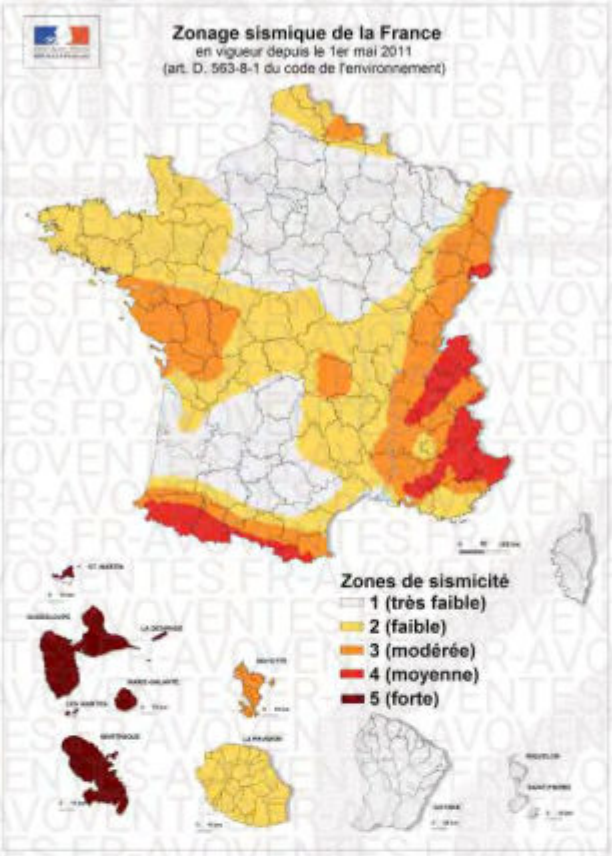
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER


Légende
N
COMMUNE DE CANNES
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS D'INONDATIONS
SUEZ

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

Le zonage sismique sur ma commune



Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques.
Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition **au risque sismique**.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée

II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles

III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux

IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures …)

Pour les bâtiments neufs		1	2	3	4	5
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4		Règles CPMI-EC8 Zone5
		Aucune exigence		Eurocode 8		
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- **en zone 1**, aucune règle parasismique n'est imposée ;

- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;

- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;

- **en zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

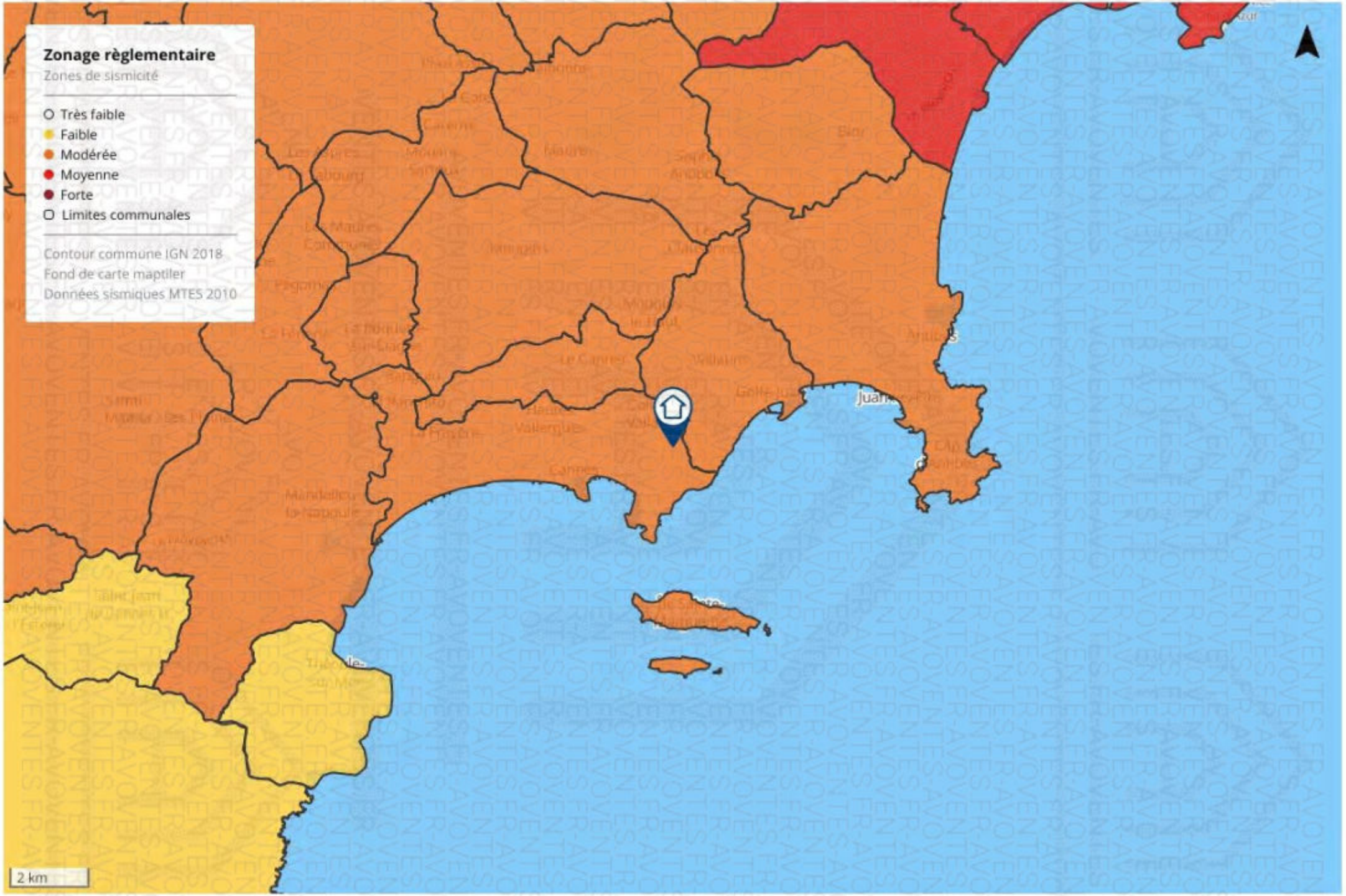
Pour connaitre, votre zone de sismicité: https://www.georisques.gouv.fr/ - rubrique « Connaitre les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? —> https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme

Que faire en cas de séisme ? —> https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/que-faire-en-cas-de-seisme

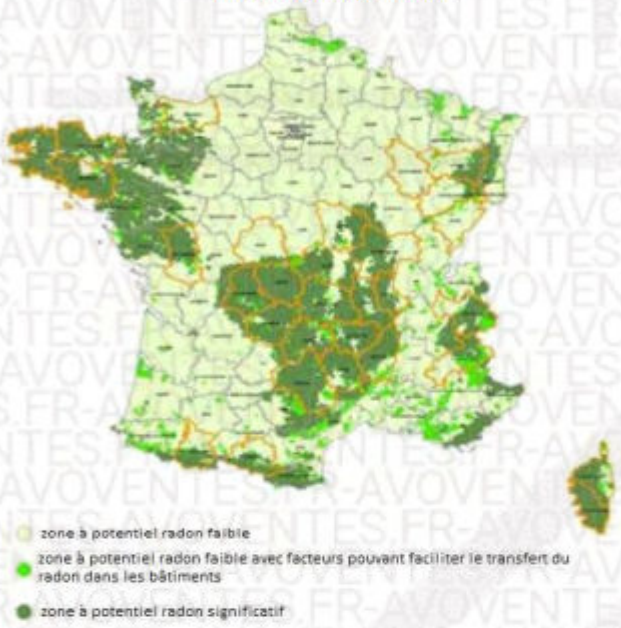

Zonage règlementaire
Zones de sismicité
Très faible
Faible
Modérée
Moyenne
Forte
Limites communales
Contour commune IGN 2018
Fond de carte maptiler
Données sismiques MTES 2010
2 km

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

Le zonage radon sur ma commune

Le zonage à potentiel radon des sols France métropolitaine



Qu'est-ce que le radon?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.
Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation…
Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.
Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).
La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m³) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m³. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

Quel est le risque pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérogène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.
À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.
En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.
Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)).
Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m3, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :
- ✓ aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ✓ ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :
- ✓ assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;
- ✓ améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE) sur le risque radon

Le potentiel radon des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières…
Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

Recommandations pour un logement situé dans une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.
Si les résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m³, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation…).
Si les résultats dépassent légèrement le niveau de référence, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.
Si les résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m³), il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.
Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres…), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

Pour en savoir plus – contacts utiles

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : www.georisques.gouv.fr
Ministère de la santé et de la prévention : https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon
Au niveau régional :
ARS (santé, environnement) : www.ars.sante.fr
DREAL (logement) : https://www.ecologie.gouv.fr/services-deconcentres-des-ministeres
Informations sur le radon :
Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : www.irsn.fr/radon

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Fiche d'information sur les obligations de débroussaillement

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillement (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillement autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillement, source : ONF.

Le débroussaillement consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres[1] autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie**.

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillement, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

[1] Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :
https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/OLD-obligations-legales-de-debroussaillement

MON TERRAIN EST SITUÉ DANS LE ZONAGE INFORMATIF DES OLD ?
Que dois-je faire ?

Terrain nu

Vous n'avez pas à débroussailler votre terrain, sauf si vous êtes en zone urbaine.

Terrain construit ou en chantier

Vous devez débroussailler[2] **exclusivement dans le zonage informatif des OLD :**

- **les abords** des constructions sur une profondeur minimale de **50 mètres** ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Attention : dans les **zones urbaines** délimitées par un plan local d'urbanisme, le débroussaillement concerne, en plus des modalités décrites ci-contre, l'**intégralité de votre parcelle**.

Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussaillement, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussaillement ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillement autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillement si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussaillement liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussaillement sur une parcelle voisine.**

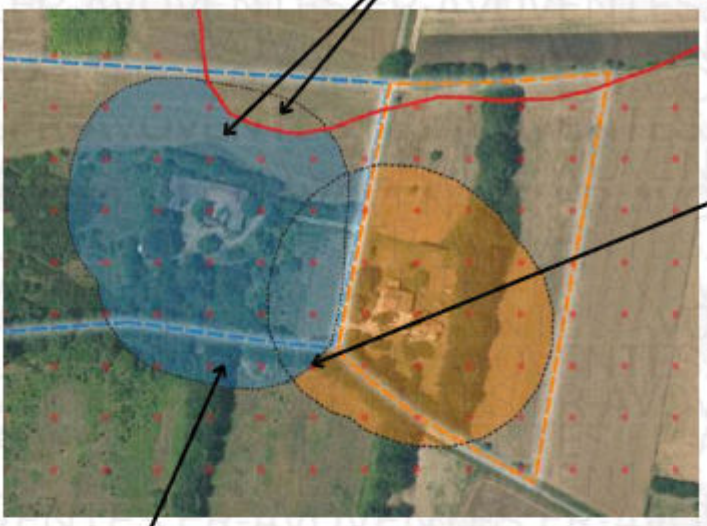
Dans ce cas :

- informez vos voisins de vos obligations de débroussaillement sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser (modèle de courrier) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussaillement qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussaillement leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

[2] Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussaillement.
[3] Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :

Le propriétaire débroussaille les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition**.

Si la superposition concerne une **parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD** elle-même, **chaque propriétaire dont les OLD débordent** sur cette parcelle est **responsable du débroussaillement des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle.**

- Zonage informatif des OLD
- Parcelle propriétaire A
- OLD qui incombent au propriétaire A
- Parcelle propriétaire B
- OLD qui incombent au propriétaire B
- Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillement doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine**.

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillement sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**



Le débroussaillement comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.

Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débroussaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillement :

Site internet de votre préfecture

Jedebroussaille.gouv.fr

Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques

Obligations légales de débroussaillement | Géorisques

Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Stratege | SANTÉ & SÉCURITÉ DE L'IMMOBILIER

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation.
Norme NF P 03-201 de mars 2012 mise à jour le 11 février 2016.

A DATE DE LA VISITE ET TEMPS PASSE SUR SITE

Date : **18/08/2026** Durée : **5 h 30 min**

B LOCALISATION ET DESIGNATION DU (OU DES) BATIMENT(S)

- **Localisation du bâtiment**

Adresse : **7 avenue Bellevue 06400 CANNES**
Département : **ALPES-MARITIMES**
Réf. Cadastrale : **CL - 51 et 245**
Bâtiment : **NC**
Escalier : **NC**
Etage : **NC**
N° de Lot : **NC**
Porte : **NC**

Le site **se situe** dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

- **Désignation du (ou des) bâtiment(s)**

Nature du bâtiment : **Maison individuelle**
Nombre de Pièces : **7**
Nombre de niveau : **3**
Descriptif du bien : **Maison individuelle de 7 pièces et de 3 étages construit(e) en 1960**
Jardin, combles, annexe, sous-sol avec local piscine
Propriétaire : AVOVENTES
Adresse : **Chez Maître CARDON - Mandataire judiciaire 15 Impasse de l'Horloge 06110 LE CANNET**
Mitoyenneté : **Oui**
Bâti : **Oui**
Document(s) fourni(s) **Néant**

- **Informations collectées auprès du donneur d'ordre**

Traitements Antérieurs : **Aucun**

C DESIGNATION DU CLIENT

- **Désignation du client**

Nom / Prénom : AVOVENTES
Qualité :
Adresse : **15 Impasse de l'Horloge Chez Maître CARDON - Mandataire judiciaire 06110 LE CANNET**

- **Si le client n'est pas le donneur d'ordre**

Nom / Prénom :
Qualité :
Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Le propriétaire**

D IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR EFFECTUANT L'ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Nom : AVOVENTES
Prénom : AVOVENTES

- **Raison sociale et nom de l'entreprise**

STRATEGE
Adresse : **4, avenue de la Baronne 06400 CANNES**
N° siret : **34880041800041**
Certificat de compétences en cours de validité délivrée par un organisme certificateur relatif à l'article R 271-1 du CCH
N° certificat : **B2C 1134**
Valide jusqu'au : **19/01/2030**

Organisme d'assurance professionnelle : **AXA FRANCE IARD** 313, Terrasses de l'arche 92727 NANTERRE CEDEX
N° de contrat d'assurance : **10147785804**
Date de validité du contrat d'assurance : **01/01/2027**

www.stratege.com
1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

AVOVENTES FR-AVOVENTES

E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	OUVRAGES, parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	RESULTATS du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
Séjour, Cuisine dépendance	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Dormant - Aluminium Non peint	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Aluminium Non peint	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Aluminium Non peint	Absence d'indice	
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice	
	Poutres - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Marches - Béton Carrelage	Absence d'indice	
Salle d'eau, wc n°2 dépendance	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice	
	Poutres - Bois Peinture	Absence d'indice	
Chambre dépendance	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Dormant - Aluminium Non peint	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Aluminium Non peint	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Aluminium Non peint	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Volets - Aluminium Non peint	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice	

www.stratege.com
1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	OUVRAGES, parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	RESULTATS du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice	
Toiture dépendance	Plaques ondulées - Amiante ciment Non peint	Absence d'indice	
Sous-sol avec local piscine	Mur - Béton Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Béton Non peint	Absence d'indice	
	Plancher - Béton Non peint	Absence d'indice	
RDC			
Entrée	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Marbre Non peint	Absence d'indice	
	Porte d'entrée Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte d'entrée Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Garde-corps n°1 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Garde-corps n°2 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Garde-corps n°3 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°4 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°4 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°4 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Garde-corps n°4 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°5 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°5 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	OUVRAGES, parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	RESULTATS du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Fenêtre n°5 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Garde-corps n°5 - Métal Peinture	Absence d'indice	
	Escalier Ensemble des contre-marches - Marbre Non peint	Absence d'indice	
	Escalier Ensemble des marches - Marbre Non peint	Absence d'indice	
	Escalier Main-courante - Métal Peinture	Absence d'indice	
Dégagement n°1	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Marbre Non peint	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
Salle de bains n°1	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Marbre Non peint	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
Wc n°1	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Marbre Non peint	Absence d'indice	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	OUVRAGES, parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	RESULTATS du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
Chambre n°1	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Marbre Non peint	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Embrasure - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
Couloir n°1	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Marbre Non peint	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°3 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
Buanderie	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Marbre Non peint	Absence d'indice	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
Dressing n°1	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Marbre Non peint	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	OUVRAGES, parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	RESULTATS du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
Salle de bains n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Marbre Non peint	Absence d'indice	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant - Aluminium Non peint	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Aluminium Non peint	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Aluminium Non peint	Absence d'indice	
Salle d'eau, wc n°1	Mur - Plâtre Carrelage	Absence d'indice	
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Marbre Non peint	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant - Aluminium Non peint	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Aluminium Non peint	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Aluminium Non peint	Absence d'indice	
Chambre n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Marbre Non peint	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Embrasure - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
Couloir n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	OUVRAGES, parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	RESULTATS du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Plancher - Marbre Non peint	Absence d'indice	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
Abri voiture	Mur - Béton Enduit	Absence d'indice	
	Plafond - Béton Enduit	Absence d'indice	
	Plancher - Béton Peinture	Absence d'indice	
Dressing n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Marbre Non peint	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
Salle de bains n°3	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
Salle d'eau, wc n°3	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Mur - Plâtre Carrelage	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
Chambre n°5	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	OUVRAGES, parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	RESULTATS du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Plancher - Marbre Non peint	Absence d'indice	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Embrasure - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice	
RDJ			
Palier	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Marbre Non peint	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
Salle à manger	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Marbre Non peint	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
Cave a vin	Mur - Pierre Non peint	Absence d'indice	
	Plafond - Béton Non peint	Absence d'indice	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
Dégagement n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Marbre Non peint	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	OUVRAGES, parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	RESULTATS du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°3 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
Salle d'eau	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Marbre Non peint	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
Wc n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Marbre Non peint	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
Chambre n°3	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
Séjour	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Marbre Non peint	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Volets - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°1 Embrasure - Aluminium Peinture	Absence d'indice	

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	OUVRAGES, parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	RESULTATS du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte-fenêtre n°1 Volets - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°2 Embrasure - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre n°2 Volets - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
Cuisine	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Marbre Non peint	Absence d'indice	
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Embrasure - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Porte-fenêtre Volets - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
Cellier	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Marbre Non peint	Absence d'indice	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice	
1er			
Chambre n°4	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice	
	Porte d'entrée Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice	
	Porte d'entrée Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Vernis	Absence d'indice	
	Porte d'entrée Embrasure - Bois Vernis	Absence d'indice	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	OUVRAGES, parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	RESULTATS du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Fenêtre n°1 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°3 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Poutres - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°4 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°4 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°4 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°5 Dormant - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°5 Ouvrant extérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre n°5 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice	
Salle de bains, wc	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Porte Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Dormant - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant extérieur - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
	Fenêtre Ouvrant intérieur - Aluminium Peinture	Absence d'indice	
Combles ou greniers non aménagés n°1	Mur - Béton Non peint	Absence d'indice	
	Plaques ondulées - Plaque fibrociment Non peint	Absence d'indice	
	Plancher - Béton Non peint	Absence d'indice	
	Conduit n°1 - Amiante ciment Non peint	Absence d'indice	
	Conduit n°2 - Amiante ciment Non peint	Absence d'indice	
Combles ou greniers non aménagés n°2	Mur - Béton Non peint	Absence d'indice	
	Plaques ondulées - Plaque fibrociment Non peint	Absence d'indice	
	Plancher - Béton Non peint	Absence d'indice	
	Conduits - Amiante ciment Non peint	Absence d'indice	

www.stratege.com
1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, …
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

F CATEGORIE DE TERMITES EN CAUSE

Absence d'indice

G IDENTIFICATION DES PARTIES DU BATIMENT N'AYANT PU ETRE VISITE, JUSTIFICATION

Toutes les parties de bâtiment ont été visitées

H RECAPITULATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

Tous les ouvrages ont été examinés

I CONSTATATIONS DIVERSES

Absence d'indice d'infestation de termite aux abords de la construction

Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature et le nombre.
Cependant la situation de ces autres agents sera indiquée au regard des parties de bâtiments concernées.

NOTE 1 : Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

J MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES : METHODES ET OUTILS

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :
Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.
Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois , détérioration de livres, cartons, etc.) ;
Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;
Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).
2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :
Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.
L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.
3. Matériel utilisé :
Poinçon, échelle, lampe torche...

www.stratege.com
1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

K MENTIONS COMPLEMENTAIRES (A FAIRE FIGURER SUR LE RAPPORT)

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **17/02/2027**

- Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.
- Etablit selon la norme : **NF P 03-201 - Février 2016**
- L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

NOTE 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé **l'obligation de déclaration en mairie** de l'infestation prévue aux articles L 126-4 et L 183-18 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTE 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

B2C
16 rue Eugène Delacroix
67200 STRASBOURG

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.

L DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT DE L'ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Signature et Cachet



Date d'établissement du rapport :
Fait à : **CANNES** le : **18/08/2026**

Référence : **30896** AVOVENTES **T**

Opérateur : AVOVENTES AVOVENTES

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
Accréditation n°4-0307 PORTEE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr

B2C
Bureau Contrôle Certification

N° de certification
B2C 1134

CERTIFICATION DE PERSONNES
attribuée à :

AVOVENTES

Dans les domaines suivants :

Amiante sans mention : Secteur B : certification des personnes réalisant des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Obtenue le : 08/03/2023 | Valable jusqu'au : 07/03/2030*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Plomb sans mention : Secteur A : Certification de personnes réalisant des constats de risque d'exposition au plomb (CREP)

Obtenue le : 12/12/2022 | Valable jusqu'au : 11/12/2029*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Certification DPE sans mention : Secteur D : certification des personnes réalisant des diagnostics de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation et des attestations de prise en compte de la réglementation thermique

Obtenue le : 08/03/2023 | Valable jusqu'au : 07/03/2030*

Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Électricité : Secteur F : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures d'électricité

Obtenue le : 20/01/2023 | Valable jusqu'au : 19/01/2030*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Gaz : Secteur E : certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures de gaz

Obtenue le : 12/12/2022 | Valable jusqu'au : 11/12/2029*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Termites : Secteur C : certification des personnes réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment, en métropole

Obtenue le : 20/01/2023 | Valable jusqu'au : 19/01/2030*

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 01 juillet 2024

Responsable Qualité
AVOVENTES

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance.
La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com

24 rue des Prés • 67380 LINGOLSHEIM • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : B.2.C@outlook.com • www.b2c-france.com

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

www.stratege.com

1 place Franklin - 06000 NICE | 4, avenue de la Baronne 06400 - CANNES
T. 04 93 64 22 12 | F. | info@stratege.com
STRATEGE au capital de 40000 € | RCS CANNES B348800418 | SIRET 34880041800041 | APE 712OB | RC 10147785804